



Conseil de sécurité

Soixante-quatorzième année

8502^e séance

Mercredi 3 avril 2019, à 10 h 15

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Heusgen.	(Allemagne)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud	M. Matjila
	Belgique	M. Pecsteen de Buytswerve
	Chine	M. Wu Haitao
	Côte d'Ivoire	M. Adom
	États-Unis d'Amérique	M. Cohen
	Fédération de Russie	M. Polyanskiy
	France	M ^{me} Gueguen
	Guinée équatoriale	M. Ndong Mba
	Indonésie	M. Djani
	Koweït	M. Alotaibi
	Pérou	M. Duclos
	Pologne	M ^{me} Wronecka
	République dominicaine	M. Singer Weisinger
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Hickey

Ordre du jour

La question concernant Haïti

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (S/2019/198)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 15.

Le Président (*parle en anglais*) : Avant l'adoption de l'ordre du jour, je voudrais faire quelques observations à titre national, en ma qualité de Président du Conseil de sécurité pour le mois d'avril.

Je voudrais tout d'abord reprendre là où nous nous sommes arrêtés vendredi dernier, lorsqu'un collègue de la République dominicaine m'a conseillé de m'inspirer de la France pour la présidence du Conseil en avril (voir S/PV.8498). Je suivrai ce conseil, mais avant toute chose, je voudrais remercier M. François Delattre et M^{me} Anne Gueguen, ainsi que leur équipe, pour leur merveilleuse coopération pendant la première partie de la présidence franco-allemande pour les mois de mars et d'avril. J'espère que les membres du Conseil ont constaté qu'il s'agit là d'une présidence bilatérale tout à fait novatrice. Nous apprécions vivement qu'au cours de la première présidence, la France ait réellement partagé beaucoup de choses avec l'Allemagne, et pas seulement pour la forme. En particulier, la France a partagé sa présidence lorsque nous nous sommes rendus ensemble en Afrique, si bien que notre voyage au Burkina Faso et au Mali a en réalité été organisé par trois présidents. Je pense que cela illustre bien la coopération entre les cinq membres permanents et les 10 membres élus. J'en remercie vivement la délégation française.

La présidence du Conseil de sécurité est très spéciale pour l'Allemagne, car le Conseil de sécurité est au cœur du multilatéralisme et de l'ONU, qui est au sommet de l'ordre international fondé sur des règles. Ce mois-ci, nous avons commencé par nous pencher sur la question du droit humanitaire, qui revêt pour nous une grande importance. Nous nous sommes réunis hier au sujet du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (voir S/PV.8500), toujours en compagnie de nos amis français. Je me réjouis de la présence de M^{me} Veronica Michelle Bachelet Jeria, qui va pour la première fois intervenir à une séance du Conseil de sécurité en sa qualité de Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, au titre de l'ordre du jour que nous nous apprêtons à adopter aujourd'hui. Les droits de l'homme sont pour nous de la plus haute importance. Nous voulons qu'ils soient respectés. Nous ferons tout notre possible pour que les prochaines séances du Conseil de sécurité soient fructueuses.

Nous voulons un Conseil de sécurité éclairé. Je suis très reconnaissant au Secrétariat d'avoir accepté notre demande tendant à ce que les rideaux soient

ouverts. Nous avons désormais de la lumière naturelle au Conseil. Mais nous avons également une autre innovation dans la salle, laquelle a été annoncée par l'intermédiaire du Coordonnateur politique. Il s'agit de ce sablier. Il a été fabriqué à la main à Thuringe. Une fois le sablier retourné, il faut environ cinq minutes et demie pour qu'il se vide. C'est un peu plus long que la durée des déclarations recommandée par dans la note présidentielle parue sous la cote S/2017/507, à savoir cinq minutes, mais nous avons pensé que nous pourrions accorder 30 secondes supplémentaires aux intervenants. Cependant, je tiens à préciser – et je regarde un peu par hasard notre ami Jerry Matjila – qu'il existe un droit inaliénable de parole, et que personne ne veut interrompre qui que ce soit. Nous suivrons la proposition de notre ami sud-africain et présenterons un projet de résolution à ce sujet.

En ma qualité de Président du Conseil de sécurité pour ce mois, je me propose de remercier les personnes ayant présenté un exposé ainsi que les responsables de l'ONU pour leurs interventions afin que les participants n'aient pas à le faire. Néanmoins, il va sans dire que tous les membres sont libres de le faire individuellement.

Nous aimerions que les séances soient vraiment interactives; les participants ne doivent donc pas hésiter à poser des questions. De plus, je prie les membres de respecter la règle des deux doigts s'ils désirent poser une question à un orateur. Je demanderai à la fin à tous les orateurs s'ils sont prêts à répondre aux questions. Nous verrons si cela fonctionne. Nous ne le faisons pas pour ennuyer les membres, mais parce que nous avons foi dans le Conseil de sécurité. Nous pensons qu'il s'agit d'un organe très important et que, à l'heure où la communauté internationale doit s'occuper de nombreuses questions difficiles, nous devons répondre aux attentes de nos citoyens et le faire fonctionner.

Je remercie infiniment tous les membres du Conseil de m'avoir donné l'occasion de prononcer quelques mots avant l'adoption habituelle de l'ordre du jour.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La question concernant Haïti

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (S/2019/198)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Argentine, du Canada et d'Haïti à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à faire un exposé, à participer à la présente séance : M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de paix; M^{me} Veronica Michelle Bachelet Jeria, Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme; et M^{me} Loune Viaud, Directrice exécutive de Zanmi Lasante.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. João Pedro Vale de Almeida, Chef de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2019/198, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti.

Je donne maintenant la parole à M. Lacroix.

M. Lacroix : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de présenter aux membres un exposé sur l'évolution récente de la situation en Haïti et sur la mise en œuvre de la résolution 2410 (2018), dans le contexte des discussions du Conseil sur le rapport du Secrétaire général qui a été récemment publié (S/2019/198).

Je suis heureux d'être accompagné aujourd'hui de S. E. M. Bocchit Edmond, Ministre haïtien des affaires étrangères, de M^{me} Michelle Bachelet, Haute-Commissaire aux droits de l'homme, et de M^{me} Loune Viaud, qui est assise à côté de moi.

(l'orateur poursuit en anglais)

Depuis l'exposé de la Représentante spéciale La Lime en février et la publication du rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) le 1^{er} mars, l'évolution de la situation en Haïti a continué de se caractériser par des progrès dans certains domaines et par des fragilités et ou une stagnation dans d'autres. Les efforts pour améliorer la situation sur le plan de la sécurité ont donné des résultats mitigés et l'incertitude politique s'est poursuivie avec la chute du Gouvernement.

Depuis les 10 jours de troubles en février, qui ont malheureusement fait 41 morts et 100 blessés, selon les dernières estimations, et limité l'exercice des droits de l'homme, aucune manifestation violente n'a eu lieu. Les appels répétés à la mobilisation de la population lancés par l'opposition et les groupes militants, qui exigent la démission du Président, n'ont guère été entendus. Toutefois, les affrontements entre gangs rivaux, potentiellement liés à des intérêts criminels conflictuels, ont continué de perturber la vie dans les quartiers sud de Port-au-Prince et donné lieu à des incidents isolés dans le nord et dans l'Artibonite. À cet égard, nous condamnons avec fermeté l'attaque contre le convoi de l'Ambassadeur du Chili, qui se rendait sur le site d'un projet d'une organisation non gouvernementale chilienne à Croix de Bouquets, perpétrée le 27 mars par des individus lourdement armés, qui a fait un mort et trois blessés.

La Police nationale d'Haïti (PNH) a continué de prouver qu'elle était capable de faire face aux menaces à la sécurité dans le pays, notamment grâce à la planification et à l'exécution d'opérations antigangs, avec un appui limité de la MINUJUSTH. En outre, la réactivation par le Président Moïse de la Commission nationale haïtienne pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, le 12 mars, est un pas important dans l'appropriation nationale des efforts de réduction de la violence. Sur la base de son expertise en matière de réduction de la violence communautaire, la MINUJUSTH recense actuellement les domaines dans lesquels elle peut appuyer la Commission dans l'accomplissement du mandat.

Sur le plan politique, le 18 mars, dans une succession tumultueuse d'événements, le Gouvernement du Premier Ministre Céant a fait l'objet d'une motion de censure à la chambre basse du Parlement ayant recueilli 93 voix pour, 6 contre et 3 abstentions, après une motion d'interpellation au Sénat qui n'avait pas réuni le quorum. Le Président Moïse a alors engagé des consultations pour la formation d'un troisième gouvernement depuis son entrée en fonctions en février 2017 et nommé le Ministre de la culture, M. Jean Michel Lapin, Premier Ministre par intérim du Gouvernement intérimaire.

Sur le plan socioéconomique, un accord conclu le 8 mars entre le Fonds monétaire international, le Gouvernement haïtien et la Banque centrale d'Haïti a dans un premier temps suscité l'optimisme quant à sa capacité de stimuler l'économie balbutiante, qui

se caractérise par une forte inflation, de 17 %, et une monnaie nationale qui se déprécie. Le prêt concessionnel à taux zéro de 229 millions de dollars, d'une durée de trois ans, a été conçu pour soutenir les pans les plus vulnérables de la population, tout en encourageant la réforme de la gouvernance et les mesures anticorruption. Toutefois, il est pour l'instant en suspens, dans l'attente de la nomination d'un nouveau gouvernement. Il en va de même de la présentation au Parlement du projet de budget de l'État pour 2018-19 et de la loi électorale pour les élections d'octobre.

La mise en place par le Président Moïse, le 25 février dernier, d'un comité de facilitation du dialogue inter-haïtien a le potentiel de revitaliser le processus de cohésion nationale. Le Comité, qui est composé de cinq membres dont quatre femmes, a entamé des consultations avec un large éventail d'intervenants et élabore actuellement la méthodologie du dialogue. Son rapport sur la voie à suivre doit être présenté à l'issue de son mandat de 90 jours. Bien que la MINUJUSTH appuie les travaux du Comité, notamment en fournissant des conseils d'experts sur les aspects techniques et procéduraux, ce processus de dialogue national est complexe, surtout étant donné le climat de méfiance et de polarisation persistantes. À cet égard, tous les acteurs clefs doivent redoubler d'efforts pour assurer le succès des travaux du Comité et la définition d'une vision nationale capable de se concrétiser par la réforme économique indispensable à une économie saine attirant les investissements directs, par des mesures de protection sociale, de renforcement de l'état de droit et de lutte contre la corruption et, surtout le plus urgent, par l'organisation des élections d'octobre dans les délais prévus et conformément aux normes internationales.

(l'orateur reprend en français)

La fin du maintien de la paix en Haïti est à portée de main. Dans cette perspective, afin de créer les conditions d'une transition réussie, la MINUJUSTH continuera à s'acquitter de son mandat pour poursuivre et ancrer les progrès dans la mise en oeuvre des critères de référence. Alors que l'évolution de la situation en Haïti depuis juillet dernier a confirmé la fluidité politique et la fragilité économique du pays, nous ne pouvons pas perdre de vue les progrès réalisés au cours des années et plus récemment dans le renforcement des institutions du pays, au premier rang desquelles la Police nationale d'Haïti. S'ils se réfèrent au tableau de bord qui est devant eux, les membres du Conseil peuvent voir que le plan de développement stratégique quinquennal de la PNH pour

2017-2021 est sur la bonne voie. Le ratio agents de police pour 1 000 habitants se situe à 1,32, proche de la cible de 1,45; et le pourcentage de personnel de la PNH présent dans les régions a dépassé les 35 %.

Nous appuyons le souhait des dirigeants haïtiens de mettre fin au maintien de la paix en Haïti et au mandat de la MINUJUSTH en octobre de cette année, ainsi que leur souhait que les autorités haïtiennes prennent pleinement en charge la sécurité du pays et la responsabilité qui en découle. Nous avons confiance en la capacité de la Police nationale d'Haïti de gérer les risques pour la sécurité sans appui opérationnel international. Les Nations Unies continueraient pour leur part à fournir des conseils stratégiques pour le développement institutionnel de la PNH et pour le renforcement de ses capacités logistiques, y compris par le biais d'une assistance bilatérale.

Dans le même temps, la recommandation du Secrétaire général de continuer à accompagner Haïti avec bons offices, droits de l'homme et capacités de conseil se fonde sur notre évaluation des besoins les plus pressants en matière d'assistance des Nations Unies. Nous estimons que le petit bureau de conseil stratégique recommandé, dont les fonctions sont décrites dans le rapport du Secrétaire général, constitue la configuration idéale pour répondre à de tels besoins en Haïti à ce stade. Les développements récents n'ont fait que confirmer cette évaluation. Ils ont également mis de nouveau en lumière l'importance de faire, en parallèle, des progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable à travers les activités de l'équipe pays des Nations Unies, en vue de s'attaquer aux causes socioéconomiques de l'instabilité en Haïti.

Si les recommandations du Secrétaire général sont approuvées, les travaux de la MINUJUSTH au cours des six prochains mois seront consacrés à l'appui aux priorités des dirigeants et du peuple haïtiens, comme je l'ai indiqué précédemment, ainsi qu'à toute autre priorité urgente correspondant aux critères de référence. Donc simultanément, nous cesserions certaines activités de manière progressive, nous retirerions la présence opérationnelle de la police des Nations Unies et nous nous préparerions pour une transition en douceur vers la présence post-maintien de la paix. Ce sera une période de travail intense, pour laquelle l'attention soutenue et le soutien politique du Conseil au peuple haïtien, à la Mission et aux préparatifs de la transition contribueront à maximiser l'impact de nos efforts collectifs et à en assurer la poursuite de manière ininterrompue.

Je voudrais appeler les membres du Conseil, ainsi que les pays de la région, à intensifier leur engagement avec Haïti pendant cette période critique. Les options de cet engagement comprennent un appui bilatéral aux priorités de développement du pays, comme indiqué dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement 2017-2021, en particulier pour renforcer les capacités nationales en matière de stabilité et d'état de droit. Un soutien similaire aux priorités humanitaires reflétées dans le plan d'aide humanitaire de 2019, notamment la sécurité alimentaire, la gestion des catastrophes et l'interruption de la transmission du choléra, objectif qui semble désormais réalisable, renforcera la résilience et la préparation du peuple haïtien et ainsi permettra de réaliser des progrès continus dans la poursuite des objectifs de développement durable. Dans ce contexte, je me félicite de la demande du Gouvernement haïtien, récemment adressée au Secrétaire général, d'accéder au Fonds pour la consolidation de la paix. Des discussions sont en cours sur le ciblage de secteurs qui peuvent être des catalyseurs pour la poursuite du renforcement de la stabilité dans le pays.

Le partenariat des Nations Unies avec Haïti devrait évoluer dans un avenir proche, dans le droit fil de nos discussions avec les dirigeants haïtiens et les autres parties prenantes clefs. Toutefois, ce partenariat restera fort et ancré dans notre engagement continu en faveur du progrès démocratique, de la sécurité et de la prospérité du peuple haïtien.

Le Président : Je remercie M. Lacroix de son exposé.

(l'orateur poursuit en anglais)

Je donne maintenant la parole à M^{me} Bachelet.

M^{me} Bachelet (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir conviée à présenter un exposé au Conseil sur la situation des droits de l'homme en Haïti. C'est à la fois l'occasion de saluer les progrès réalisés à ce jour sur le plan des droits de l'homme et de mettre en lumière comment le Conseil peut continuer à appuyer la concrétisation des engagements pris par Haïti en matière de droits de l'homme et de prévention.

Haïti aujourd'hui est un pays bien différent de ce qu'il était en 2004, lorsque les contingents des Nations Unies y ont été déployés. Pourtant, bien que l'ampleur des violations des droits de l'homme enregistrées à l'époque ne soit pas comparable à la situation actuelle, de graves problèmes structurels persistent.

Les griefs sociaux, la corruption et la faiblesse des institutions constituent des obstacles majeurs à la réalisation des droits de l'homme en Haïti. Avec, selon les estimations, environ 59% de la population qui vit en dessous du seuil de pauvreté, le pays reste le plus pauvre des Amériques et connaît des difficultés socioéconomiques considérables, notamment des possibilités d'emploi limitées, en particulier pour les jeunes. Les services de base tels que les soins de santé, l'approvisionnement en eau, l'électricité et l'éducation sont hors de portée d'un grand nombre d'habitants. Cette situation est exacerbée par la vulnérabilité d'Haïti aux catastrophes naturelles, chaque séisme et chaque ouragan entravant davantage le développement et aggravant les conditions de vie déjà précaires de nombreuses personnes.

La pauvreté crée un environnement propice au développement d'activités criminelles, en particulier dans les quartiers les plus défavorisés de la capitale, où des bandes lourdement armées profitent de la présence limitée de l'État. La concurrence entre bandes rivales s'est soldée par des décès, des violences sexuelles contre les femmes et les filles, ainsi que la destruction et le pillage de maisons. Tant que les tensions persistent, la protection de la population doit être assurée d'urgence, notamment par les services de répression.

Ces problèmes de longue date ont contribué à déclencher des troubles de plus en plus violents en Haïti depuis le mois de juillet. Depuis juillet 2018, pas moins de 60 personnes ont été tuées, dont des membres de la Police nationale d'Haïti (PNH), et de nombreuses autres ont été blessées. Du 7 au 15 février, la manifestation la plus longue et la plus violente à avoir eu lieu depuis des années a presque entièrement paralysé le pays. Ces troubles ont eu des répercussions sur les hôpitaux et les prisons, la nourriture, l'eau et les médicaments étant plus difficilement accessibles.

Bien que les vérifications effectuées pendant et après les manifestations aient montré que certains membres de la PNH étaient les auteurs de violations des droits de l'homme, dans l'ensemble, la police a respecté davantage les normes relatives aux droits de l'homme que lors des précédentes manifestations. Les autorités haïtiennes ont réagi en annonçant des mesures visant à réduire les prix élevés, à augmenter les salaires, à s'attaquer à la corruption et à donner suite à l'affaire PetroCaribe. Nous appuyons et saluons ces efforts importants. En outre, il sera également essentiel pour la stabilité et le développement durable de veiller à ce

que les auteurs de violences soient amenés à répondre de leurs actes tout en favorisant un dialogue constructif et sans exclusive entre les différents acteurs de la société haïtienne.

Malgré un renforcement notable du professionnalisme de la PNH, des cas de violations graves des droits de l'homme, notamment des exécutions sommaires, continuent d'être signalés, tandis que l'application du principe de responsabilité reste limitée. La PNH mène des enquêtes administratives sur la majorité des allégations, mais des poursuites judiciaires sont rarement engagées contre les auteurs présumés. En 2018, 12 % seulement des cas confirmés de violations des droits de l'homme ont fait l'objet de poursuites, et aucune mesure judiciaire n'a été prise dans les cas les plus emblématiques. Les auteurs sont ainsi enhardis, et les victimes, réduites au silence, sont susceptibles de ressentir fortement cette injustice.

La faiblesse du système judiciaire a également des répercussions négatives sur le système pénitentiaire. On estime que plus de 75 % des détenus restent en détention provisoire – pendant, en moyenne, 1 100 jours – pour une période qui va bien au-delà de la limite fixée par la législation nationale. La détention provisoire prolongée contribue à une surpopulation extrême et à des pratiques assimilables à des traitements dégradants et inhumains. Les conditions sanitaires de base font défaut dans les prisons, et peu de détenus ont accès à un conseiller juridique. Le principe de responsabilité doit être considéré comme une mesure efficace pour instaurer la confiance dans les institutions. Le renforcement du fondement de l'état de droit est un moyen de prévenir de nouvelles violations des droits de l'homme et de permettre l'avènement d'une paix durable.

La Ministre déléguée chargée des droits de l'homme et de la lutte contre l'extrême pauvreté, nommée en septembre 2018, contribuera à redynamiser la mobilisation du Gouvernement en faveur des droits de l'homme et à relancer les actions clefs qui étaient en cours depuis 2014. J'encourage les autorités haïtiennes à saisir l'occasion de cette importante nomination pour donner au Comité interministériel des droits de la personne les moyens d'action. Le Comité a récemment fait des progrès dans l'élaboration d'un plan d'action national sur les droits de l'homme. J'encourage les autorités à mener à bien ce projet afin de proposer une feuille de route complète et réaliste pour le renforcement des droits de l'homme en Haïti.

L'institution nationale de défense des droits de l'homme d'Haïti – l'Office de la protection du citoyen et de la citoyenne – est reconnue depuis 2013 comme étant indépendante et fonctionnelle, traduisant le plus haut niveau de respect des Principes directeurs relatifs aux enfants associés aux forces armées ou aux groupes armés approuvés par l'Assemblée générale. Je me félicite de l'augmentation notable du budget de l'Office, récemment annoncée par l'exécutif, ainsi que des efforts déployés par l'Office pour renforcer sa présence en Haïti.

Je juge encourageante la mobilisation de la société civile pour promouvoir et protéger les droits de l'homme, ainsi que pour accompagner les victimes de violations des droits de l'homme. Pourtant, elle n'a pas été en mesure d'assumer pleinement un rôle de surveillance et de sensibilisation. Certaines organisations de la société civile restent la cible d'actes d'intimidation. J'encourage toutes les parties prenantes à travailler ensemble pour renforcer le système de protection des droits de l'homme.

Le retour à l'ordre constitutionnel en Haïti après les élections présidentielle, législatives et locales de 2017 a été une réalisation importante. Aujourd'hui, alors qu'Haïti se trouve à la croisée des chemins entre maintien de la paix et développement, nous devons être conscients des progrès accomplis. Nous devons également continuer de faire fond sur ces progrès, faute de quoi nous risquons de les annuler. J'encourage le Conseil à fournir au peuple haïtien l'appui nécessaire pour renforcer les institutions, lutter contre l'impunité et promouvoir et protéger les droits de l'homme comme fondement de la stabilité et du développement.

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a l'intention de poursuivre son action en Haïti par l'intermédiaire d'une éventuelle mission des Nations Unies créée pour prendre le relais et, à terme – ce à quoi nous travaillons conjointement avec le Gouvernement – par l'intermédiaire d'une présence autonome, avec l'appui du Conseil de sécurité et des États Membres. Nous voulons rester engagés et appuyer la détermination d'Haïti à réaliser le développement démocratique et économique afin que les droits de toutes les personnes en Haïti soient respectés.

Le Président : Je remercie M^{me} Bachelet de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Viaud.

M^{me} Viaud (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Conseil de m'avoir invitée à faire le point sur la situation en Haïti. Haïti n'est pas seulement

le pays où je suis née, c'est aussi le pays que j'ai consacré ma vie à servir.

Je m'appelle Loune Viaud et je suis la Directrice exécutive de Zanmi Lasante, l'un des plus importants prestataires de soins de santé non gouvernementaux d'Haïti et l'organisation sœur de Partners in Health, basée à Boston. Partners in Health est un organisme de justice sociale qui fournit un accès à l'éducation et aux soins de santé à des communautés sur quatre continents.

Je suis honorée d'avoir l'occasion de présenter aujourd'hui au Conseil de sécurité un exposé sur la situation des femmes et des filles en Haïti. Je voudrais remercier MADRE et le Groupe de travail des organisations non gouvernementales sur les femmes et la paix et la sécurité des efforts qu'ils déploient pour faire entendre la voix des femmes de la société civile.

Au cours des 30 dernières années, Haïti a connu d'importantes difficultés, notamment le séisme dévastateur de 2010 et l'épidémie de choléra, dont nous continuons de nous remettre. Nous avons également constaté un certain nombre de changements positifs dans mon pays : des routes ont été construites là où il n'y en avait pas auparavant, l'accès aux services de santé s'est amélioré et de meilleurs partenariats ont été noués entre les organisations locales et leurs homologues étrangers en matière de santé et d'éducation. Mais il reste encore beaucoup à faire. L'ONU a promis de réparer les torts causés à Haïti en 2014, quatre ans après le début de l'épidémie de choléra, et nous l'enjoignons à tenir cette promesse.

Mon exposé d'aujourd'hui portera sur trois domaines spécifiques : la lutte contre les inégalités, la violence sexuelle et sexiste et la participation politique des femmes.

De plus en plus, le Conseil et l'ensemble du système des Nations Unies jugent hautement prioritaire de s'attaquer aux causes profondes des conflits. Des années après le premier déploiement d'une opération de paix des Nations Unies en Haïti, mon pays est un exemple qui montre que le fait de ne pas considérer cette question comme une priorité importante peut contribuer à l'instabilité.

Aujourd'hui, les femmes haïtiennes se heurtent à des obstacles pour accéder aux services de base, à l'éducation et aux soins de santé. Par exemple, Haïti a l'un des taux de mortalité maternelle les plus élevés au monde : 359 femmes meurent pour 100 000 naissances vivantes en Haïti. Voir une femme mourir parce qu'elle

a eu accès à nos services trop tard, ou voir des familles dévastées après avoir perdu une mère, une épouse ou une fille en couches, sont des images qu'on ne peut oublier. Elles me hantent, et elles devraient tous nous hanter. L'accouchement ne devrait pas être une condamnation à mort en Haïti.

Le cancer est un autre problème qui touche principalement les femmes en Haïti; 75 % de nos patients sont des femmes. En partenariat avec le Ministère haïtien de la santé, Zanmi Lasante offre un traitement gratuit contre le cancer à des patients dans tout le pays depuis près de 20 ans. Je suis devenue amie avec Roselene Jean, notre première patiente. Sans les soins que nous lui avons administrés, elle ne serait plus parmi nous aujourd'hui.

Aucune femme ne devrait mourir en Haïti du fait d'un manque d'accès aux soins obstétricaux ou autres traitements contre le cancer. Le manque d'accès aux soins de santé pour les femmes est un des principaux obstacles au développement en Haïti. Renforcer le lien entre le développement durable et la paix et la sécurité doit donc être au cœur de l'approche du Conseil en ce qui concerne la situation en Haïti, et ce sera essentiel pour placer mon pays sur la voie de la paix et de la stabilité.

La tâche difficile que représente l'élimination de la violence sexuelle et sexiste en Haïti reste un combat silencieux. C'est un sujet que personne ne veut aborder, alors que ce problème peut changer pour toujours la vie d'une jeune femme. Plus de 40 % des victimes d'agressions sexuelles en Haïti sont âgées de moins de 25 ans, et un grand nombre de celles que nous prenons en charge ont moins de 15 ans. Je parle au nom de toutes les survivantes de la violence sexuelle et sexiste lorsque je dis que l'impunité de la violence à l'encontre des femmes et des filles haïtiennes doit prendre fin.

Nous avons besoin, d'une part, d'une loi générale sur la violence sexiste, et nous devons également apprendre aux Haïtiens à respecter les femmes et les filles et changer les normes sociales néfastes qui sont à l'origine de la violence. Le Conseil de sécurité et la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) doivent travailler avec le Gouvernement haïtien pour promouvoir l'adoption du projet de code pénal et veiller à ce que la définition d'une agression sexuelle soit basée sur le consentement. Cela rapprocherait le code pénal des normes juridiques internationales et garantirait l'accès des survivantes à la justice.

En tant que prestataires de services, nous sommes conscients de l'importance capitale des soins administrés aux survivantes. Nous savons également que l'accès à ces services est insuffisant dans tout le pays. Les survivantes de la violence sexiste ont besoin d'un accès rapide à des soins complets pour lutter contre les risques que posent les maladies sexuellement transmissibles, y compris le VIH, et les grossesses indésirables. Cette prise en charge englobe un soutien psychosocial, des interventions médicales et un accès équitable et sûr au système judiciaire.

Haïti est un petit pays qui regorge de femmes extraordinaires. Ces femmes aident leurs communautés et leurs familles à s'épanouir en dépit des conditions désespérées et tragiques dans lesquelles elles vivent. Ces communautés et ces familles sacrifient tout pour l'éducation et la survie de leurs enfants. Pourtant, les filles ont peu de modèles d'identification ou de défenseuses dans les sphères du pouvoir en Haïti. Si nous voulons bâtir un avenir meilleur pour nos mères, nos sœurs, nos cousines et nos filles, nous devons appuyer la participation des femmes à la vie publique et politique à tous les niveaux et militer pour l'amélioration des lois et pour l'accès à des soins de santé abordables, à l'éducation et à la justice. Les femmes haïtiennes ont tant à offrir à leur pays et au monde. Cependant, nous avons besoin de l'aide du Conseil pour y parvenir. Le Conseil doit appeler la MINUJUSTH à renforcer les capacités des organisations locales afin de fournir au Gouvernement des services de haute qualité tenant compte des différences entre les sexes à l'intention des survivantes de la violence sexuelle et sexiste. Cette action doit se poursuivre durant la période de transition à venir et la reconfiguration de la mission des Nations Unies.

Le Conseil doit garantir un financement et un appui durables et ininterrompus pour la Mission afin de répondre aux besoins humanitaires urgents des femmes et des filles, notamment les services de santé sexuelle et procréatifs pour les survivantes de la violence sexiste, et de garantir l'accès aux services nécessaires à la suite de catastrophes naturelles. Le Conseil doit également appeler Haïti à prendre l'initiative importante de renforcer la protection légale des femmes et des filles. Cette protection doit englober l'adoption d'une loi générale sur la violence sexiste et les sections de la proposition de réforme du code pénal de 2017 qui visent à combler certaines lacunes en matière de protection des survivantes de la violence sexuelle et sexiste.

Dans le contexte d'une transition ou d'un retrait progressif, le Conseil doit veiller à ce que toute avancée en matière d'égalité des sexes soit préservée et à ce que les ressources nécessaires soient mobilisées. Dans le cadre de l'examen du prochain rapport sur la MINUJUSTH et de tout exposé, les hauts responsables de l'ONU doivent fournir des informations sur les efforts entrepris pour garantir la participation pleine et véritable des femmes à tous les aspects des élections législatives, notamment en tant que candidates et électrices et en tant que participantes aux mécanismes électoraux officiels.

Les femmes et les filles haïtiennes veulent garder espoir. Comme l'a expliqué l'écrivaine Rebecca Solnit,

« L'espoir n'est pas un ticket de loto auquel on peut s'agripper en restant assis, en faisant confiance à la chance. C'est une hache avec laquelle on détruit une porte en cas d'urgence. ».

L'urgence, c'est maintenant.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Viaud de son exposé, qui nous a impressionnés.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

Nous allons étrener notre sablier.

M. Cohen (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je suis content d'être le premier à me soumettre au test du sablier.

Nous remercions le Ministre haïtien des affaires étrangères, M. Edmond, de se joindre à nous au Conseil de sécurité aujourd'hui.

Les États-Unis se félicitent de cette occasion d'aborder la question des droits de l'homme, non seulement en Haïti, mais également dans le contexte plus large des opérations de maintien de la paix. La promotion du respect des droits de l'homme, qui sont consacrés par la Déclaration universelle des droits de l'homme, est un objectif central de notre politique étrangère. La protection des droits de l'homme permet de garantir la paix, de prévenir les agressions, de promouvoir l'état de droit, de lutter contre la criminalité et la corruption, de renforcer les démocraties et de prévenir les crises humanitaires. Les droits de l'homme sont inextricablement liés à la mission du Conseil de sécurité et aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous dépendons des informations collectées par les équipes de surveillance des droits de l'homme des diverses opérations de maintien de la paix,

et nous honorons le courage dont font preuve les soldats de la paix dans l'exécution de leur tâche.

Les États-Unis viennent de publier leur rapport national annuel sur les droits de l'homme pour 2018. Lorsque nous enquêtons sur les problèmes relatifs aux droits de l'homme, nous faisons la lumière sur le sort des victimes et nous montrons notre détermination à démasquer les agresseurs. En assurant un suivi constant et en dénonçant les atteintes aux droits de l'homme, nous usons de notre influence et de notre pouvoir pour promouvoir les droits de l'homme et les libertés fondamentales et pour pousser les gouvernements et les sociétés à changer.

Nous avons constaté une évolution positive en Haïti. La Police nationale d'Haïti a décidé de prendre des mesures disciplinaires systématiques contre les policiers reconnus coupables d'abus ou de fraude. Comme nous l'avons souligné à plusieurs reprises, la Police nationale d'Haïti peut continuer de renforcer son efficacité en améliorant la transparence et l'application du principe de responsabilité. Comme nous le notons dans notre rapport sur les droits de l'homme, les conditions carcérales et de détention se sont améliorées, même si elles restent très problématiques. Nous prenons également note des progrès accomplis s'agissant de pourvoir les postes vacants de l'appareil judiciaire haïtien.

Les États-Unis saluent les progrès accomplis par Haïti en matière de promotion du respect des droits de l'homme. Nous nous engageons à continuer de collaborer avec le Gouvernement haïtien en matière de lutte contre les problèmes considérables auxquels le pays est confronté, qui englobent des allégations isolées d'exécutions illégales par la police, l'emploi excessif de la force par la police, les détentions arbitraires, les conditions de détention difficiles et dangereuses, un appareil judiciaire vulnérable à la corruption et à l'influence extérieure, les attaques physiques contre des journalistes, la corruption généralisée et l'impunité, et la souffrance humaine, notamment le travail forcé. La Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) a un rôle central à jouer dans la promotion des droits de l'homme. Sa tâche qui consiste à renforcer les institutions nationales de défense des droits de l'homme est essentielle pour promouvoir l'état de droit, le renforcement des institutions démocratiques et la sécurité en Haïti. Elle contribue à garantir la responsabilisation et le respect des droits de l'homme, y compris ceux des femmes et des enfants.

Le mois dernier, le Secrétaire général a présenté une évaluation (S/2019/198) des progrès réalisés par l'ONU et Haïti dans la réalisation des objectifs de la MINUJUSTH. Le tableau de bord est toujours très utile à cet égard. Nous convenons avec lui qu'Haïti suit une trajectoire positive, avec une amélioration du professionnalisme et une plus grande efficacité des institutions garantes de l'état de droit et chargées de la sécurité, ainsi que des progrès en matière de protection des droits de l'homme. Nous convenons également que la Police nationale d'Haïti a assuré de façon de plus en plus autonome la sécurité dans l'ensemble du pays.

Cela m'amène à la transition à venir, alors que nous nous préparons à renouveler pour la dernière fois le mandat de la MINUJUSTH. Nous comptons sur le Secrétariat pour continuer de nous tenir au courant en ce qui concerne la recommandation du Secrétaire général de créer une mission politique spéciale pour prendre le relais, et ce afin que le Conseil puisse créer cette mission politique spéciale dans un délai raisonnable et garantir une transition sans heurt. Cette mission doit comporter un pilier droits de l'homme afin de poursuivre les progrès initiés par la MINUJUSTH dans la réalisation des objectifs en la matière. Dans l'intervalle, nous espérons que le Gouvernement haïtien, en collaboration avec la MINUJUSTH, continuera d'œuvrer à la réalisation de ces objectifs d'ici le retrait de la Mission et au-delà.

Nous escomptons un renouvellement du mandat de la MINUJUSTH pour six mois, jusqu'au 15 octobre. Ce calendrier est conforme à la stratégie de sortie de deux ans et à l'évaluation du Secrétaire général. Comme il l'indique dans son rapport du 1^{er} mars, à moins de difficultés de plus en plus grandes rencontrées par le Gouvernement pour intervenir face à la crise, la PNH sera en mesure d'assumer pleinement ses responsabilités sur le plan de la sécurité et de la protection d'Haïti d'ici au 15 octobre. Les États-Unis partagent cette évaluation et notent qu'elle reflète la volonté du Gouvernement haïtien de conclure l'opération de maintien de la paix d'ici là.

Nous ne pensons pas que le Conseil doive lier la transition prévue de la MINUJUSTH aux élections législatives et locales en Haïti, prévues en octobre. Nous estimons, au contraire, qu'il faudrait encourager le Gouvernement haïtien et l'appuyer dans la planification des élections. Dans ce contexte plus large, nous invitons le Président et les représentants élus d'Haïti à travailler ensemble, conformément à la Constitution haïtienne, pour former le plus rapidement possible un

nouveau Gouvernement au service du peuple haïtien. Nous continuons d'appuyer un dialogue constructif et inclusif entre les dirigeants gouvernementaux de tous les horizons politiques haïtiens, la société civile, les organisations confessionnelles et le secteur privé afin de trouver des solutions durables à la crise politique et économique qui sévit actuellement.

Nous sommes convaincus qu'un véritable dialogue et un compromis conduisant à la formation d'un Gouvernement transparent et responsable permettront de répondre au mieux aux besoins et aux aspirations du peuple haïtien.

M. Pecsteen de Buytswerve (Belgique) : Je vais suivre vos instructions, Monsieur le Président, et donc ne pas remercier les orateurs, mais je voudrais quand même saluer la présence parmi nous de la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme ainsi que du Ministre des affaires étrangères d'Haïti.

Je voudrais me concentrer sur trois points : premièrement, la situation politique du pays; deuxièmement, les défis existants en matière de droits humains; et, troisièmement, l'importance de continuité et d'une transition progressive de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) vers la nouvelle mission.

Premièrement, en ce qui concerne la situation politique, même si Haïti a connu des semaines de tensions, il est crucial que celles-ci ne remettent pas en cause les progrès accomplis au cours des dernières années. Les violentes manifestations qui ont eu lieu nous rappellent la nécessité de poursuivre les réformes institutionnelles. L'instabilité politique ne peut trouver de solutions qu'à travers un dialogue interne inclusif pour faire face aux défis socio-économiques. Une gouvernance démocratique implique un dialogue constructif avec l'opposition et la société civile, y compris sur les questions sensibles des fonds PetroCaribe et de la lutte contre la corruption. Par ailleurs, le renouvellement du pouvoir législatif constitue une étape cruciale vers la consolidation de la démocratie. La Belgique réitère l'importance d'adopter rapidement la loi électorale et de mettre à jour les listes électorales pour ouvrir la voie à des élections crédibles, inclusives et qui auront lieu en temps opportun.

Deuxièmement, en ce qui concerne les droits humains, nous nous félicitons de la nomination d'un Ministre délégué aux droits de l'homme et à la lutte contre la pauvreté. La Belgique salue en outre la réaction

rapide des autorités haïtiennes suite aux informations faisant état de violations des droits humains imputables à la Police nationale d'Haïti. Nous saluons également la parution du premier rapport public de l'Office de la protection du citoyen et de la citoyenne. Nous appelons les autorités à renforcer davantage les capacités de l'Inspection générale de la police nationale et à mettre en œuvre son plan en réponse aux recommandations du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies.

Troisièmement, la Belgique souligne l'importance de continuité et d'une transition en douceur pendant la phase de retrait de la MINUJUSTH. Nous saluons les recommandations du Secrétaire général concernant la future présence de l'ONU en Haïti et appuyons le choix d'une mission politique spéciale. Nous estimons qu'un mandat au titre du Chapitre VI est approprié et nous notons qu'une telle option reçoit la faveur des autorités haïtiennes rencontrées par la mission d'évaluation stratégique.

Il est important que des capacités politiques et consultatives stratégiques de haut niveau soient présentes pour accompagner les autorités haïtiennes. Nous soutenons l'inclusion des composantes suivantes dans le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général : bons offices, développement de la police, réforme de la justice, réduction de la violence communautaire, services correctionnels, protection et promotion des droits fondamentaux, y compris les droits de la femme. Il nous semble important de ne pas dissocier les différents éléments de la chaîne pénale en gardant réunis les éléments d'appui à la police, à la justice et aux prisons. Une approche holistique est nécessaire au sein de la mission.

La Belgique est convaincue de la nécessité d'une composante droits humains forte dans la future mission. Un accent important devra être mis sur la promotion de la participation des femmes. Je ne peux faire, à ce sujet, qu'écho à ce qu'a dit M^{me} Loune Viaud. Le futur mandat devrait aussi inclure des mécanismes d'évaluation réguliers des objectifs et des résultats atteints, notamment au moyen d'indicateurs spécifiques.

Enfin, on parle souvent de transition, mais c'est surtout vers les autorités nationales qu'une série de fonctions seront transférées. La responsabilité revient donc au Gouvernement haïtien en premier lieu, notamment à travers l'adoption et la mise en œuvre d'une législation visant à consolider l'état de droit.

En conclusion, je voudrais exprimer ma gratitude envers le travail important fourni par la MINUJUSTH.

Le Président : Je remercie le représentant de la Belgique d'avoir suivi la proposition que nous avons faite concernant les points à couvrir dans les déclarations des représentants.

M. Adom (Côte d'Ivoire) : Vous n'avez pas été très démocrate aujourd'hui, Monsieur le Président. Vous nous avez imposé cet instrument barbare; nous allons nous en contenter, cependant.

Nous notons avec intérêt que le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) prendra fin le 15 octobre, tel qu'envisagé par le Conseil de sécurité. Les acquis encourageants, à plus d'un titre, de cette mission ne doivent pas faire perdre de vue les nombreux défis à relever pour une transition vers une nouvelle forme de présence de l'ONU en Haïti. Ma délégation voudrait, à cet égard, faire des observations sur trois points majeurs relatives aux droits de l'homme, à la fragilité de la situation sociopolitique actuelle et, enfin, au projet de la nouvelle mission onusienne, après le retrait de la MINUJUSTH.

Concernant les droits de l'homme, la Côte d'Ivoire salue les efforts des autorités haïtiennes tendant à promouvoir les droits de l'homme, composante principale du mandat assigné à la MINUJUSTH et condition essentielle de la réalisation des objectifs de développement durable. Elle accueille avec satisfaction l'élaboration d'un plan d'action national sur les droits de l'homme, conformément à la recommandation formulée par le Conseil des droits de l'homme en avril 2017, le lancement du nouveau plan d'action contre la détention provisoire prolongée, ainsi que l'adoption des projets de Code pénal et de Code de procédure pénale destinés à palier certaines insuffisances structurelles. Ma délégation reste toutefois préoccupée par les conditions de détention dans les prisons et la persistance des activités des gangs armés. À cet égard, elle exhorte les autorités haïtiennes à redoubler de détermination pour répondre aux problèmes persistants de la surpopulation carcérale.

La Côte d'Ivoire apprécie en outre les efforts fournis par le Gouvernement haïtien pour la mise en œuvre du plan national pour l'égalité femmes-hommes et du plan de lutte contre les violences faites aux femmes, qui s'inscrivent dans le cadre de la politique de promotion de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes. Mon pays estime enfin que les actions de

promotion des droits de l'homme devraient aussi prendre en compte l'amélioration du dispositif humanitaire en place et une allocation de ressources appropriées au programme d'aide humanitaire en Haïti.

S'agissant de la fragilité de la situation sociopolitique en Haïti, ma délégation regrette que les contestations sociales à répétition remettent en cause la stabilité sociopolitique tant recherchée. Il apparaît donc nécessaire de prendre des mesures multisectorielles urgentes pour construire et renforcer la confiance de la population envers les institutions publiques et attirer les investissements aussi bien nationaux qu'étrangers. À cette fin, la Côte d'Ivoire encourage le Gouvernement à intensifier le dialogue avec tous les acteurs haïtiens, y compris la société civile, en vue de forger une vision commune sur les priorités en matière de consolidation de la paix et de réponses à apporter aux besoins immédiats de la population.

Ma délégation se félicite par ailleurs de la détermination du Gouvernement haïtien à tenir les élections de 2019 aux dates convenues. Elle appelle à cet effet à une réforme consensuelle du processus électoral, ce qui serait de nature à garantir la tenue d'élections transparentes, crédibles et inclusives.

Enfin, relativement à la nouvelle mission onusienne, après le retrait de la MINUJUSTH, mon pays appuie les recommandations faites par le Secrétaire général et encourage les parties prenantes haïtiennes à renforcer leur collaboration avec l'ONU, afin de définir de façon concertée les priorités de la mission politique spéciale, appelée à consolider les acquis démocratiques et soutenir le développement socio-économique.

Pour terminer, la Côte d'Ivoire voudrait lancer un appel à l'ensemble de la communauté internationale à soutenir le Gouvernement et le peuple haïtiens dans leur volonté de créer les conditions nécessaires à la restauration d'une paix et d'une stabilité durables en Haïti.

Le Président : Je dois parler lentement jusqu'à ce que le sable se soit écoulé.

(l'orateur poursuit en anglais)

Je suis très discipliné.

M. Singer Weisinger (République dominicaine) *(parle en espagnol)* : Ma délégation se félicite de la convocation de la présente séance et des exposés importants que nous ont présentés les intervenants invités, à savoir le Secrétaire général adjoint Lacroix, la

Haute-Commissaire Bachelet et la Directrice exécutive Viaud, dont les paroles nous ont tous touchés. Je voudrais également saluer la présence du Ministre haïtien des affaires étrangères, S. E. M. Bocchit Edmond.

La République dominicaine et Haïti sont deux nations irrévocablement liées par la géographie et l'histoire. Si notre passé est inséparable de celui de notre voisin, notre avenir l'est indubitablement tout autant. Cela nous oblige à nous engager ensemble pour le bien-être de nos peuples. C'est pourquoi, au niveau bilatéral, notre solidarité avec Haïti est constante, tout comme notre volonté de voir les relations entre les deux pays progresser à tous les niveaux.

Au niveau multilatéral, nous notons avec satisfaction que toutes les personnes présentes reconnaissent également l'importance de veiller à ce qu'Haïti reçoive tout l'appui possible pour renforcer pleinement ses capacités et améliorer les conditions de vie de ses citoyens. Nous appuyons donc toutes les initiatives qui ont été mises en œuvre à ce jour par l'ONU pour la stabilisation et la reconstruction d'Haïti.

En octobre 2017, la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti a cédé le pas à la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH), marquant ainsi une étape importante en assurant le passage d'une opération de stabilisation à une mission d'appui à la justice. Il s'agissait d'une reconnaissance des progrès réalisés, qui ont abouti à un processus électoral dont la communauté internationale a entériné la validité, tant pour sa transparence que pour son bon déroulement. L'accent sera désormais mis sur l'accompagnement et le renforcement de certains domaines, comme la formation de la Police nationale d'Haïti et des institutions judiciaires. Depuis lors, selon le rapport du Secrétaire général (S/2019/198), nous avons constaté des progrès manifestes dans la consolidation de ces secteurs, ainsi qu'une plus grande capacité d'action indépendante de la Police nationale d'Haïti, une augmentation de ses effectifs et un meilleur accès aux programmes de formation.

Nous voyons également avec optimisme les succès du programme de lutte contre la violence de proximité de la MINUJUSTH, ainsi que l'élaboration d'un nouveau projet de loi contre la violence sexiste, entre autres mesures. Ce programme sera particulièrement bénéfique aux jeunes, car ils bénéficient d'un soutien dans les situations à risque, d'un accompagnement psychologique, et d'un accès à des formations professionnelles et aux fonctions de direction. Il faut

que les jeunes Haïtiens aient la possibilité de développer leurs compétences et de recevoir et d'acquérir des connaissances, car ils sont le principal moteur du développement durable de leur population. Récemment, nous avons mis notre expérience en matière d'inclusion sociale à la disposition du Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité, afin d'encourager la mise en œuvre de projets similaires en Haïti.

Nous partageons résolument la volonté du Secrétaire général de franchir une nouvelle étape dans les relations entre l'ONU et Haïti. Cependant, nous pensons également qu'il est important de ne pas agir dans la précipitation, afin de ne pas hypothéquer les acquis. Nous pensons que ce n'est qu'une fois que les résultats obtenus en Haïti se seront fait la preuve de leur robustesse et de leur pérennité que de nouvelles formes de relations pourront être explorées.

Malgré les progrès encourageants déjà mentionnés, le rapport montre que 49 % seulement des objectifs définis ont été atteints ou continuent d'afficher une tendance favorable. Les autres présentent une tendance stagnante voire défavorable. Le rapport met ainsi en évidence plusieurs domaines dans lesquels d'importantes faiblesses structurelles persistent.

Malgré la professionnalisation croissante de la Police, celle-ci ne dispose toujours pas des outils nécessaires pour garantir une performance régulière, dans le respect des droits de l'homme et en faisant un usage proportionné de la force. Sa capacité d'enquête est faible, de même que le nombre d'affaires renvoyées devant les tribunaux. Selon le rapport, une proportion élevée des récentes manifestations a dépassé la capacité d'intervention de la Police nationale d'Haïti, et les conditions ne semblent pas réunies pour assurer l'allocation budgétaire nécessaire ne serait-ce que pour maintenir le rythme des progrès réalisés à ce jour.

Dans le même temps, nous le voyons, le rapport conclut que les progrès en matière judiciaire ont été très limités. Certes, le nombre d'agents pénitentiaires et leurs capacités ont augmenté, mais le taux de détention provisoire supérieure à deux ans, ainsi que le taux de décès en détention ont augmenté eux aussi. En outre, nous n'avons pas constaté les avancées législatives nécessaires pour supprimer les obstacles à l'accès à la justice auxquels se heurtent les citoyens ou pour accorder l'attention requise aux affaires impliquant des mineurs.

L'Envoyée spéciale conclut que les conditions ne sont pas encore réunies pour assurer la stabilité

politique. En l'occurrence, elle considère que le risque posé par la violence des bandes armées s'est accru et que la population a très peu confiance dans l'efficacité du pouvoir judiciaire.

Haïti manque toujours d'un système qui lui permettrait de riposter aux menaces telles que les catastrophes naturelles, la dégradation de l'environnement, la propagation du choléra ou les menaces à la sécurité alimentaire. Dans le même temps, le rapport note qu'au moment de la publication, seuls 13 % des fonds demandés pour le plan d'aide humanitaire de 2018, qui bénéficierait à 2,2 millions de personnes, avaient été mobilisés – 13 % seulement.

D'un point de vue économique, la situation a été gravement altérée par les déficits budgétaires, l'inflation et la dévaluation de la gourde haïtienne, avec les effets que l'on connaît sur la gouvernance. De plus, les obstacles aussi bien tarifaires que non tarifaires entraînent un gonflement artificiel des prix et encouragent le commerce illégal de marchandises.

Pour toutes ces raisons, il y a lieu, à notre avis, de repenser le calendrier de mise en œuvre de la feuille de route proposée dans le rapport du Secrétaire général.

La situation à laquelle est confronté le Gouvernement intérimaire formé à la suite de la démission récente du Premier Ministre Jean-Henry Céant a mis en évidence la fragilité des progrès réalisés s'agissant de mettre en place les institutions démocratiques. La vérité, c'est qu'Haïti risque de se retrouver prisonnier d'un cercle vicieux. Or, pour en sortir, il n'y a pas d'autre solution que de remédier à l'instabilité politique. Une fois que nous aurons compris cela, il nous sera plus facile de nous faire une idée plus claire des prochaines mesures à prendre. Il est absolument crucial que les élections législatives prévues pour octobre de cette année se déroulent dans un climat de paix, de tranquillité et de transparence, conformément au droit haïtien. La capacité du Gouvernement haïtien à conduire ce processus est essentielle à la légitimité du système démocratique et, partant, à la stabilité actuelle et future du pays.

À cet égard, nous devons veiller à ce que les femmes participent pleinement à ce processus en tant que candidates, en tant qu'électrices et dans le cadre des mécanismes électoraux officiels afin de garantir une représentation équitable. La prudence consiste donc à laisser toutes les portes ouvertes quant aux possibilités d'appui que l'ONU peut offrir. Le Conseil pourrait

déterminer si les conditions sont réunies pour reporter le début de la dissolution de la MINUJUSTH. Dans le même temps, nous préconisons de poursuivre la préparation d'une mission politique qui apportera une contribution indispensable à la création d'institutions solides et modernes. Nous pensons qu'une telle mission devrait avoir une portée ambitieuse et appuyer l'exploration de tous les mécanismes disponibles, y compris une étude complète sur la manière d'intégrer Haïti dans les programmes de la Commission de consolidation de la paix et d'assurer son accès au Fonds pour la consolidation de la paix.

Le peuple et le Gouvernement haïtiens ont montré qu'ils étaient disposés à faire le nécessaire pour redresser leur situation et méritent pour cela l'appui inconditionnel du Conseil de sécurité. Si nous parvenons à consolider la stabilité politique en Haïti, ce sera la pierre angulaire des progrès économiques, sociaux et des droits de l'homme que le peuple haïtien mérite et revendique.

M. Duclos (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous remercions l'organisation de la présente séance et les éminents orateurs pour leurs exposés instructifs. Nous nous félicitons également de la participation du Ministre haïtien des affaires étrangères, M. Bocchit Edmond.

Le Pérou suit de près la situation en Haïti et appuie le rôle important joué par la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH), conformément aux objectifs et indicateurs proposés par le Secrétaire général pour sa sortie durable.

Conscients des progrès importants qu'Haïti a accomplis ces dernières années, avec l'appui de l'ONU, nous demeurons préoccupés par l'instabilité politique, la fragilité institutionnelle et la stagnation économique qui ont exacerbé les tensions sociales et ont un impact sur la situation humanitaire dans le pays. À cet égard, nous nous félicitons des initiatives prises par le Président Moïse pour promouvoir un dialogue national, ainsi que du pacte de gouvernabilité. De même, la lutte contre la corruption et l'impunité doit accompagner ces efforts en vue de renforcer l'état de droit et la confiance du public dans ses institutions. À cet égard, il serait intéressant d'avoir un complément d'information sur l'annonce faite par le Gouvernement de créer une commission indépendante chargée de suivre l'enquête sur l'affaire PetroCaribe.

Nous sommes également favorables à l'appui que l'ONU peut apporter au Gouvernement haïtien en vue des élections législatives prévues en octobre,

et nous soulignons la nécessité que le Congrès adopte rapidement la loi sur le conseil électoral permanent. D'autre part, nous nous félicitons du renforcement des capacités opérationnelles de la Police nationale d'Haïti. De nouveaux progrès dans la mise en œuvre du plan stratégique de développement sont essentiels pour renforcer le respect des droits de l'homme, les capacités de suivi et la responsabilisation. Nous considérons également qu'il est essentiel de revitaliser les mécanismes de réduction de la violence communautaire, ainsi que les programmes de gestion des armes et des munitions. Cette approche doit remplacer les politiques de désarmement, de démantèlement et de réintégration qui font référence à un contexte déjà dépassé en Haïti.

Nous soulignons la nécessité d'achever l'élaboration du plan d'action national sur les droits de l'homme, en particulier en faveur des droits des femmes, et d'adopter en temps voulu les textes législatifs nécessaires pour renforcer l'accès à la justice, notamment le Code pénal, comme M^{me} Viaud l'a souligné, le Code de procédure pénale et la loi sur les prisons. Dans ce domaine également, nous nous félicitons de la première série d'évaluations des prisons réalisées par la Direction de l'administration pénitentiaire en vue de renforcer les ressources allouées à ce domaine, qui, avec les réformes réglementaires, contribueront, nous l'espérons, à résoudre les graves problèmes de santé et la surpopulation carcérale.

Le Pérou estime que, conformément à la résolution 2410 (2018), le processus de sortie et de transition de la MINUJUSTH doit tenir compte des conditions de sécurité sur le terrain et de la capacité générale d'Haïti à assurer la stabilité sur son territoire. Il s'agit de prendre les précautions nécessaires – comme l'a indiqué le représentant de la République dominicaine – pour ne pas compromettre les progrès réalisés. Conformément aux priorités du Gouvernement, la nouvelle mission devrait poursuivre les efforts de la MINUJUSTH pour renforcer l'état de droit, former la Police nationale d'Haïti, réduire la violence communautaire, réformer le système judiciaire et protéger et promouvoir les droits de l'homme.

À cette fin, nous convenons avec le Secrétaire général que la nouvelle mission devrait prendre la forme d'un bureau consultatif stratégique qui travaille de manière intégrée avec l'équipe de pays. Nous pensons que le Groupe consultatif *ad hoc* sur Haïti du Conseil économique et social et la Commission de consolidation de la paix devraient continuer à jouer un rôle important

dans cette nouvelle architecture. Tout cela, afin d'assurer une transition ordonnée et pacifique, avec les ressources nécessaires, et de maintenir une présence des Nations Unies qui réponde et contribue efficacement et sans interruption aux efforts entrepris par le Gouvernement.

Pour terminer, je voudrais exprimer l'appui du Pérou aux importantes responsabilités de la MINUJUSTH et du système des Nations Unies sur le terrain, ainsi que notre ferme attachement à la stabilité et à la prospérité d'Haïti et de la région tout entière.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, nous remercions sincèrement les intervenants et nous nous félicitons de la participation du Ministre des affaires étrangères la

République d'Haïti à la présente séance.

En avril 2004, soit il y a 15 ans, sous la présidence allemande du Conseil de sécurité, il a été créé la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, chargée de rétablir la stabilité dans le pays. Depuis lors et jusqu'à ce jour, l'Organisation des Nations Unies a obtenu de nombreux succès à tous les niveaux grâce au travail acharné de tous les acteurs et membres du personnel de la Mission. Nous voudrions exprimer notre reconnaissance et notre respect pour tout ce qu'ils ont fait au cours de cette période, et en particulier pour ceux qui ont sacrifié leur vie pour défendre les buts et principes des Nations Unies, consacrés par l'instauration de la paix et de la sécurité et le rétablissement de la stabilité pour un membre fondateur de l'Organisation. Cela a conduit le Conseil à réduire la Mission et à la remplacer par une autre pour une durée de deux ans, chargée d'appuyer le système judiciaire en Haïti et de planifier la présence future de l'ONU au-delà du maintien de la paix.

Cette mission a poursuivi ses efforts inlassables, dans le cadre de son mandat, pour consolider et poursuivre les succès déjà obtenus. Nous sommes aujourd'hui sur le point de terminer ce mandat. Nous sommes saisis des recommandations et propositions du Secrétaire général, qui ont été présentées après une évaluation minutieuse et méticuleuse, ainsi qu'à l'issue de consultations avec toutes les parties prenantes en Haïti sur la présence future idéale des Nations Unies après la clôture de la Mission d'appui des Nations Unies pour la justice en Haïti.

Beaucoup de progrès ont été accomplis ces dernières années à différents niveaux, ce qui a permis d'instaurer un climat de sécurité et de stabilité relatives en Haïti. Cela se voit d'abord dans le professionnalisme

et l'efficacité de la Police nationale d'Haïti, comme en témoigne la manière dont elle a géré les manifestations de cette année, ce qui lui a valu le respect et la confiance de la communauté internationale pour sa capacité à maintenir la sécurité et l'ordre public.

Deuxièmement, il faut continuer de réduire le nombre de crimes signalés grâce aux efforts de la Mission des Nations Unies et de la Police nationale d'Haïti.

Troisièmement, des progrès ont été enregistrés dans la lutte contre l'épidémie de choléra, grâce à l'appui continu que l'ONU apporte aux autorités nationales pour leur permettre de mettre en œuvre le plan national en vue de l'élimination du choléra.

Quatrièmement, les récentes nominations intervenues dans le secteur de la justice peuvent influencer positivement sur le cours de la justice dans ce pays et renforcer ses capacités, en particulier après l'adoption de la loi portant création, organisation et fonctionnement du Conseil national d'assistance légale.

Il y a eu aussi de nombreuses autres avancées que je ne peux toutes énumérer ici. Mais, dans le même temps, il reste de nombreux défis importants et réels qu'il convient de prendre en considération : premièrement, la tenue d'élections législatives en octobre prochain, qui requiert des autorités du pays qu'elles redoublent d'efforts pour garantir leur bon déroulement; deuxièmement, la récession économique qui crée de nombreuses difficultés, notamment celle de répondre aux besoins essentiels des citoyens, ce qui exige des partis et des instances politiques pertinentes qu'ils mettent de côté leurs divergences politiques et entament des négociations globales qui déboucheraient sur un accord sur un plan national à même d'améliorer la situation économique et de créer un environnement propice à l'investissement; troisièmement, la surpopulation carcérale et son corollaire, l'aggravation de la situation humanitaire; quatrièmement, l'insuffisance des ressources financières qui plombe la mise en œuvre de la plupart des plans stratégiques élaborés aux fins du renforcement des capacités des institutions de l'État; et cinquièmement, il faut lutter contre toutes les formes de corruption, jeter les bases de la bonne gouvernance, et promouvoir l'état de droit.

Tous ces défis exigent que nous adoptions une position unifiée, que nous redoublions d'efforts, et que nous fournissions aux autorités nationales tout l'appui dont elles ont besoin pour pouvoir les surmonter et préserver

les nombreux acquis engrangés. C'est pourquoi nous appuyons les recommandations et les propositions formulées par le Secrétaire général, notamment celle de créer une mission politique spéciale qui aurait pour mandat de proposer ses bons offices et ses conseils pour une durée d'un an.

M. Matjila (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous voudrions tout d'abord saluer l'innovation de la présidence allemande et l'appuyer. Nous espérons que le fait de tirer les rideaux et de faire la lumière sur les travaux du Conseil de sécurité mènera à une plus grande transparence et, peut-être à terme, à la réforme du Conseil exigée par la plupart des États Membres, en particulier les États d'Afrique.

Nous voudrions remercier l'Allemagne d'avoir convoqué la présente séance suite aux derniers faits survenus en Haïti. Nous ne remercierons pas les personnalités qui ont présenté des exposés, en application de la directive du Président, mais il serait peut-être approprié de saluer la présence parmi nous du Ministre haïtien des affaires étrangères.

Nous voudrions tout d'abord saluer les gains et les progrès réalisés en Haïti, en particulier en matière de développement de la Police nationale, qui, bien que soumise à de fortes pressions, a eu un comportement professionnel efficace durant les manifestations.

Nous tenons à exprimer notre préoccupation face à la détérioration de la situation en matière de sécurité dans le pays. Les dernières manifestations qui ont eu lieu partout dans le pays ont non seulement aggravé la situation humanitaire et des droits de l'homme, mais ont également compromis la tenue d'élections pacifiques en octobre.

Je voudrais rappeler au Ministre des affaires étrangères d'Haïti que ces manifestations ont mis en lumière la nécessité persistante de réaliser la réconciliation dans le pays. Il convient de noter qu'un État qui prend des mesures en vue de la réconciliation non seulement unit son peuple et encourage un processus pris en mains par le pays, mais crée aussi, grâce à ces efforts, des conditions propices à la mise en place d'institutions plus efficaces. C'est dans ce contexte que le Ministre des affaires étrangères doit comprendre que l'Afrique du Sud appuie l'appel lancé par le Secrétaire général aux Haïtiens pour leur demander d'instaurer un dialogue national et inclusif visant à renforcer la stabilité et favoriser le retour à long terme du calme dans le pays.

L'ONU a toujours joué un rôle critique en Haïti par l'intermédiaire du Secrétaire général et de ses bons offices, en renforçant les capacités d'institutions telles que la Police nationale d'Haïti, qui est essentielle pour renforcer les efforts de démocratisation en Haïti. En outre, nous pensons que l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement, en partenariat avec les organisations de la société civile, ont un rôle à jouer pour rapprocher toutes les parties au litige afin de parvenir à un accord qui bénéficierait aux Haïtiens. La société civile a beaucoup à contribuer à cet égard étant donné l'expérience qu'elle a de la situation sur le terrain, notamment les conditions de sécurité, la crise économique et la détérioration de la situation humanitaire.

L'Afrique du Sud a pris note des propositions formulées par le Secrétaire général dans son dernier rapport sur Haïti (S/2019/198), notamment en ce qui concerne le retrait de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) et la création ultérieure d'une mission politique spéciale. Le Conseil doit continuer, à notre sens, de jouer un rôle stabilisateur en Haïti, ce qui nécessiterait un suivi de près de la situation sur le terrain et une évaluation des besoins, en particulier dans la perspective des élections d'octobre.

En outre, il importe de noter que les processus électoraux peuvent susciter de l'incertitude mais aussi permettre un retour au calme plus tard. De ce fait, le soutien des Nations Unies avant et après les élections en Haïti sera important, notamment une collaboration étroite avec le Gouvernement et les autorités haïtiennes pour garantir une transition en douceur lorsque le mandat de la MINUJUSTH s'achèvera en octobre.

Enfin, afin de céder un peu de mon temps à mon collègue de la République dominicaine, l'appui continu de la communauté internationale au Gouvernement et au peuple haïtiens reste un élément crucial dans l'instauration de la sécurité, de la stabilité et de la démocratie dans le pays et la région.

M. Hickey (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Cette séance sur Haïti est particulièrement féconde et instructive grâce, pour une grande part, aux personnalités qui ont présenté un exposé ce matin. Je pense que la présence parmi nous au Conseil aujourd'hui de la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme nous rappelle à tous que les droits de l'homme sont d'une importance cruciale, en tant que tels et aussi dans les deux autres piliers de l'Organisation des Nations Unies. Nous savons que les États qui violent les droits de l'homme sont les moins prospères, les moins stables,

les moins à même de répondre aux exigences de leurs populations, et les plus susceptibles de représenter une menace pour la paix et la sécurité internationales. Je voudrais axer mon propos sur trois points aujourd'hui.

Premièrement, je voudrais aborder la question des femmes et de la paix et la sécurité. M^{me} Viaud a appelé notre attention sur les nombreuses barrières auxquelles se heurtent les femmes en Haïti, notamment la violence sexiste et les difficultés d'accès aux soins de santé et à la justice. Nous sommes fermement d'accord avec les appels qu'elle a lancés ce matin, notamment pour demander une amélioration des services dispensés aux victimes de la violence sexiste, en particulier un accès juste et sûr à la justice, et pour dire qu'il importe de veiller à ce que l'entité des Nations Unies qui succédera à la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH), doit, quelle qu'elle soit, garantir que toutes les avancées enregistrées en matière d'égalité des sexes soient préservées, et appuyer la protection et l'autonomisation des femmes.

Je voudrais également faire écho à l'appel lancé par M^{me} Viaud en faveur d'une meilleure participation des femmes à la vie politique, un point soulevé par mes collègues belge et dominicain également. Cela aidera assurément à accélérer les efforts visant à garantir les droits des femmes et leur accès à la justice et aux services. Je conviens aussi qu'il est très important que dans ses rapports au Conseil de sécurité, l'ONU doit mettre l'accent sur cette question et nous tenir informés de tout nouveau progrès.

Deuxièmement, s'agissant de la situation des droits de l'homme en Haïti, nous sommes tout à fait d'accord avec d'autres orateurs, à savoir que si des progrès ont été enregistrés en matière de droits de l'homme dans le pays, ils ont été inégaux, et que de graves préoccupations demeurent. Nous saluons le travail accompli dans l'élaboration d'un plan d'action national sur les droits de l'homme et la nomination d'un coordonnateur des droits de la personne de haut niveau au sein du pouvoir exécutif. Nous saluons les autres améliorations mentionnées dans le rapport du Secrétaire général (S/2019/198).

Mais nous restons, dans le même temps, préoccupés par les violations des droits de l'homme qui auraient été commises par la Police nationale d'Haïti lors des manifestations d'octobre et de novembre 2018, y compris par les allégations d'exécutions sommaires. Il est préoccupant aussi que, selon le rapport du Secrétaire général, 74 % de la population carcérale soit toujours en

détention provisoire et que le taux de décès des détenus, selon ce document d'information utile de l'ONU, soit en fait passé de 11,8 à 14 pour 1000.

Ces préoccupations persistent. Je voudrais souligner que si Haïti veut accélérer le pas sur la voie de la stabilité et de la prospérité sur la base d'un contrat social renforcé entre l'État et ses citoyens, alors les droits de l'homme doivent être placés au premier plan, et c'est là un élément particulièrement important du passage du maintien de la paix à la consolidation de la paix qui, comme nous l'espérons vraiment, aura la priorité absolue.

Dans un esprit d'interactivité, Monsieur le Président, vous nous avez encouragés à poser des questions. Il serait utile que l'ONU nous dise quand les conclusions de l'enquête menée par la MINUJUSTH sur les événements à La Saline seront prêtes et mises, nous l'espérons, à la disposition du Conseil de sécurité.

Troisièmement enfin, sur la question de la reconfiguration de la présence des Nations Unies dont ont parlé de nombreux orateurs, le Royaume-Uni appuie largement la proposition du Secrétaire général de déployer une mission politique spéciale pour succéder à la MINUJUSTH. Nous notons avec une satisfaction particulière que les droits de l'homme ainsi que la protection et l'autonomisation des femmes seront au cœur de son mandat. J'ai bien entendu les préoccupations de la République dominicaine. Il faudra s'attacher à garantir une transition responsable et en douceur, en tenant compte de la situation sur le terrain, alors que nous passons d'une opération de maintien de la paix à une mission politique spéciale. Nous voudrions remercier de nouveau le Haut-Commissariat aux droits de l'homme pour son travail et encourager tous les États à coopérer avec le Haut-Commissariat et à lui offrir leur plein appui. Il ne fait aucun doute que l'ONU a un rôle à jouer pour garantir une transition intégrée et durable, mais en fin de compte, c'est le Gouvernement haïtien, grâce à son rôle de chef de file, qui en garantira le succès.

M. Djani (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue au Ministre haïtien des affaires étrangères, M. Bocchit Edmond, et proclamer : « Que la lumière soit dans cette salle et en Haïti ». L'Indonésie note avec satisfaction que Haïti continue d'avancer sur la voie de la paix et de la stabilité en dépit des difficultés rencontrées sur le terrain, notamment durant les manifestations violentes qui ont été organisées récemment, en février, dans plusieurs régions du pays. Nous saluons les efforts consentis par

la Police nationale d'Haïti pour gérer ces situations de violence. Il est essentiel d'éviter toute détérioration de la situation à cet égard, car nous ne pouvons pas nous permettre de tels revers ou les conséquences humanitaires qui en découleraient.

Je voudrais remercier le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et le Département des opérations de paix pour le tableau de bord concernant la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH), qui fait entrer le Conseil dans le XXI^e siècle, qui est celui de l'infographie et des idées de la génération Y. Il y a quelques objectifs qui n'ont pas encore été réalisés, et j'ai également quelques questions sur les objectifs concernant le nombre d'enlèvements et d'autres crimes, qui à mon avis devrait être zéro, mais cela sera peut-être précisé plus tard. Je voudrais mettre en exergue trois points.

Premièrement, à l'instar d'autres membres, l'Indonésie est vivement préoccupée par la situation humanitaire en Haïti. Nous demandons instamment que l'on s'occupe d'urgence des populations qui ont besoin d'aide afin d'atténuer leurs souffrances, étant donné que 5,5 % et 27 % des membres de la population se trouvent respectivement dans des situations d'urgence et de crise alimentaire. Le Gouvernement haïtien doit prendre l'initiative et travailler en collaboration avec toutes les parties prenantes pour s'attaquer à ces problèmes.

Deuxièmement, il est essentiel de garantir l'état de droit pour accélérer les réformes structurelles et améliorer les conditions de vie de la population. Le Gouvernement doit prendre des mesures concrètes pour enquêter sur certaines affaires très médiatisées, afin de gagner la confiance du public. Nous partageons l'avis du Secrétaire général quant à l'importance qu'il y a à instaurer un dialogue national pour renforcer la stabilité à long terme. Il incombe à tous les dirigeants haïtiens, dans le Gouvernement ou dans l'opposition, et à d'autres secteurs de la société d'appuyer cette initiative. En outre, le processus politique en vue des élections à venir doit contribuer à renforcer la démocratie haïtienne. Il faut préserver la stabilité et la sécurité en Haïti en ce moment critique.

Troisièmement, en ce qui nous concerne, l'Indonésie appuiera pleinement l'exécution du mandat de la MINUJUSTH, conformément à la résolution 2410 (2018), pour contribuer à l'instauration d'un environnement plus stable et plus sûr. Le 3 mars, l'Indonésie a envoyé deux policières hors

unités constituées en Haïti, qui seront suivies par huit autres. Nous sommes d'avis que la MINUJUSTH doit poursuivre son programme de lutte contre la violence de proximité en vue d'atténuer la violence et de promouvoir le dialogue, et que dans le cadre des efforts de maintien et de consolidation de la paix de la Mission, il faut accorder la priorité à l'engagement auprès des communautés, promouvoir le dialogue entre les communautés locales et mettre l'accent sur la participation des femmes et des jeunes. Nous appuyons également la recommandation du Secrétaire général concernant le déploiement d'une mission politique spéciale, qui aurait pour mandat de proposer de bons offices et de conseiller le Gouvernement haïtien dans des domaines précis.

Pour terminer, l'Indonésie voudrait à son tour saluer le travail accompli par la MINUJUSTH et l'encourager à poursuivre ses efforts pour créer un environnement propice, pour renforcer les capacités et pour contribuer au renforcement de la gouvernance et des réformes. Nous estimons que le peuple et le Gouvernement haïtiens savent ce qui leur convient le mieux et que le Conseil doit tenir compte de leurs souhaits. Nous espérons que le processus de transition du maintien de la paix à la consolidation de la paix sera couronné de succès, en vue d'instaurer la paix et la prospérité en Haïti. Nous avons confiance dans le Gouvernement et le peuple haïtiens, et la communauté internationale doit continuer d'accompagner Haïti dans son processus de développement.

Comme il me reste plusieurs grains de sable dans le sablier, je voudrais en faire cadeau à mon collègue de la Guinée équatoriale.

M^{me} Gueguen (France) : Qu'il me soit permis tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, pour ce début, faut-il dire au grand jour, de votre présidence consécutive et conjointe à celle de la France. Ce jumelage est l'illustration du partenariat privilégié entre nos deux pays qui ont construit un programme et un esprit communs pour ces deux mois afin d'améliorer nos habitudes, nos pratiques mais aussi nos résultats sur le terrain. L'équipe France sera à vos côtés pendant tout ce mois. À mon tour et à la suite des orateurs précédents, je me réjouis tout particulièrement de l'opportunité donnée au Conseil d'entendre la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, avec qui nous espérons que nous aurons des interactions régulières. Et je salue également la présence du Ministre haïtien des affaires étrangères.

Comme tous l'ont souligné autour de cette table, la relation entre l'ONU et Haïti est à un moment charnière, de transition, à l'approche du terme de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH). Comme les intervenants l'ont souligné dans leurs exposés, Haïti reste confronté à de nombreux défis sur lesquels je reviendrai et qui requièrent non seulement un engagement de chaque instant des autorités haïtiennes, mais aussi un soutien robuste des partenaires internationaux d'Haïti, à commencer par le Conseil. C'est dans ce contexte que la France soutient pleinement la recommandation du Secrétaire général d'une mission politique spéciale. Cette transition, qui est attendue et préparée déjà depuis deux ans, tourne ainsi la page des opérations de maintien de la paix et ouvre un nouveau chapitre dans la coopération entre l'ONU et Haïti. Dans cette perspective, deux points méritent toute notre attention pour que l'ONU puisse continuer à faire une différence positive en Haïti.

Tout d'abord, l'instabilité politique et économique reste au cœur de nos préoccupations. Ce sera mon premier point. Plus d'un quart de la population se trouve aujourd'hui dans une situation d'insécurité alimentaire. La souffrance économique et sociale persiste. Les Haïtiens sont touchés de plein fouet par la détérioration économique et demandent un meilleur accès aux services de base. La résurgence de la violence, qui est favorisée par ce contexte difficile, est une source de préoccupation. Des violences inacceptables ont en effet été commises, notamment en marge des manifestations de février qui ont, une fois de plus, paralysé le pays et eu des conséquences désastreuses sur la vie quotidienne des Haïtiennes et des Haïtiens. La violence ne peut qu'aggraver les problèmes. La France appelle tous les acteurs politiques haïtiens à condamner fermement le recours à la violence et à adopter une approche constructive, y compris dans le cadre de la mission de bons offices menée par la Représentante spéciale du Secrétaire général.

Beaucoup reste à faire pour construire des institutions solides et le cadre législatif nécessaires à l'enracinement de l'état de droit. La France encourage les autorités haïtiennes à mener les réformes qui pourront garantir une justice plus accessible, plus efficace et plus représentative de la société haïtienne. Nous regrettons d'ailleurs que sur les 12 sièges de la Cour suprême, un seul soit occupé par une femme. La lutte contre la corruption et l'impunité, au cœur des revendications des manifestants, doit également faire l'objet d'une priorité absolue. C'est en menant ce combat que les politiques

haïtiens pourront renouer un lien de confiance avec la population. Des progrès ont été réalisés, notamment grâce à la MINUJUSTH, en particulier pour réduire la violence communautaire en direction des femmes. Cependant, des violations des droits de l'homme subsistent, comme l'a rappelé M^{me} Bachelet. La France est particulièrement inquiète des liens mentionnés dans le rapport du Secrétaire général (S/2019/198) entre des acteurs politiques et des organisations criminelles. Des enquêtes crédibles doivent être à cet égard menées et donner lieu à des poursuites, le cas échéant.

Au vu de ces défis, la France appelle à poursuivre sur la voie tracée par la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti et par la MINUJUSTH, et soutient une transition vers une mission politique spéciale. Ce sera mon deuxième point. La mission politique spéciale qui va succéder à la MINUJUSTH sera l'occasion de focaliser les efforts des Nations Unies sur les trois secteurs où la valeur ajoutée de l'ONU est démontrée : d'abord, le conseil de la Police nationale d'Haïti – qui est déjà autonome dans la majorité des régions haïtiennes –, ensuite, la construction de l'état de droit, y compris le système pénitentiaire; et enfin, le suivi de la situation des droits de l'homme et la réduction de la violence au sein des communautés. Les recommandations de la Haute-Commissaire seront précieuses à cet égard. Comme suggéré par le Secrétaire général, la mission de bons offices devra aussi être un axe du mandat de la future mission.

Outre cette mission politique spéciale, c'est l'ensemble du système des Nations Unies, en particulier l'équipe de pays, qui va s'adapter pour répondre aux besoins d'Haïti. Nous saluons à cet égard la décision du Gouvernement haïtien de faire appel au Fonds pour la consolidation de la paix. Les projets financés par ce fonds apporteront une aide précieuse à la population haïtienne. Le combat contre l'épidémie de choléra, sur le point d'être éradiquée, se poursuivra.

Enfin, la France encourage les responsables politiques haïtiens à tout mettre en œuvre pour créer les conditions d'un développement durable et stable du pays. Parmi les projets qui relèvent de la responsabilité des autorités haïtiennes, je citerai le plan d'action interministériel sur les droits de l'homme, qui doit être désormais finalisé. Comme l'intervention de M^{me} Viaud l'illustre, la société civile, quant à elle, regorge déjà d'initiatives et de talents. Cette société civile mérite notre entier soutien. Le plaidoyer percutant de M^{me} Viaud pour

la protection des femmes et la promotion de leurs droits et de leur participation doit être pleinement entendu.

En conclusion, je rappellerai simplement la devise figurant sur l'emblème d'Haïti, « L'union fait la force », une devise qui rappelle à quel point Haïti a besoin d'unité nationale pour construire l'avenir du pays, en particulier dans la perspective des prochaines élections.

M^{me} Wronecka (Pologne) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier les intervenants pour leurs remarques et exposés très utiles.

La Pologne s'associe à la déclaration qui sera prononcée par l'observateur de l'Union européenne tout à l'heure.

Je voudrais commencer sur une note positive en disant que les progrès accomplis en Haïti sont indéniables. Nous prenons acte du fait que les représentants du Gouvernement haïtien ont indiqué qu'ils comprenaient les doléances de leur peuple et reconnu que la situation dans le pays devait être améliorée. Nous convenons qu'un dialogue est le seul moyen de sortir de la crise. La lutte contre la corruption, en particulier dans l'affaire PetroCaribe, et la promotion de nouvelles mesures économiques d'aide vont dans le bon sens, et devraient aider celles et ceux qui connaissent de graves difficultés économiques.

Néanmoins, nous sommes préoccupés par la récente escalade de la violence. Il est décevant de constater qu'en dépit du net renforcement des capacités de la Police nationale d'Haïti (PNH), il y a encore de fréquents épisodes de violence qui entraînent des morts et attisent les tensions. Certains membres de la police sont malheureusement accusés d'abus de pouvoir. Il va sans dire que les droits de l'homme et le développement sont étroitement liés et se renforcent mutuellement. Ce n'est qu'en accordant la même importance à ces deux domaines qu'Haïti pourra être véritablement reconstruit. La coopération du Gouvernement avec la société civile est extrêmement importante à cet égard, car elle constitue une base saine pour l'avenir.

Nous espérons que le Président Moïse et le nouveau Gouvernement exploreront toutes les voies possibles dans les efforts qu'ils déploient pour sortir de l'impasse actuelle en engageant un dialogue politique approfondi, inclusif et sincère. Nous pensons que les élections du mois d'octobre marqueront une étape décisive dans les efforts menés par Haïti pour parvenir à la stabilité. Nous espérons donc que les autorités haïtiennes feront tout ce qui est en leur pouvoir pour que les élections soient

libres, régulières et transparentes, et que le calendrier électoral actuel ne soit pas modifié. Les nouvelles autorités devront entreprendre de profondes réformes structurelles pour relancer l'économie et la structure sociale du pays.

Nous prenons acte du rôle positif que la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) a joué dans la transformation de la Police nationale d'Haïti et dans le renforcement considérable de son rôle et de ses capacités. Toutefois, nous nous demandons si la PNH sera en mesure de mener des opérations efficaces après le retrait de diverses composantes de la MINUJUSTH. En cas de problème, nous ne serons pas en mesure d'aider les forces nationales si elles en ont besoin, en particulier pendant la période électorale qui est traditionnellement agitée.

Pour ce qui est de la situation humanitaire, nous espérons que le Gouvernement travaillera en étroite collaboration avec les organismes des Nations Unies et tous les acteurs internationaux concernés pour apporter une aide humanitaire, notamment une aide alimentaire, aux plus de 2 millions de personnes dans le besoin. Il est inquiétant que la crise demeure constamment sous-financée. Nous appuyons donc le plan du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, qui vise à mettre l'accent sur quatre aspects stratégiques qui donneront la priorité aux groupes les plus vulnérables.

Nous saluons le travail que la MINUJUSTH a jusqu'à présent accompli afin d'aider Haïti à surmonter les insuffisances structurelles et opérationnelles dans les domaines de la formation de la police, des droits de l'homme, de la justice, du système pénitentiaire et du renforcement des mesures prises par les institutions pour promouvoir la confiance de la population dans ces secteurs. Alors que nous approchons de la clôture du chapitre de l'histoire moderne d'Haïti consacré au maintien de la paix, nous devons garder à l'esprit qu'un certain nombre des objectifs fixés dans le cadre de la stratégie de sortie sur deux ans de la MINUJUSTH, notamment ceux ayant trait à l'état de droit et aux droits de l'homme, ne seront pas pleinement atteints d'ici à octobre. Cela signifie que la mission politique devant remplacer la MINUJUSTH doit être composée d'éléments clefs liés à la démocratie, à l'état de droit et aux droits de l'homme afin de mieux soutenir les autorités haïtiennes dans leurs efforts de reconstruction.

Il y a beaucoup de travail à accomplir en peu de temps. Nous appelons donc les autorités haïtiennes à rester vigilantes au moment de hiérarchiser leurs

efforts, de sorte que l'histoire ne se répète pas. Nous sommes disposés à les aider afin d'assurer une stabilité et un avenir meilleur à tous les Haïtiens.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Comme vous l'avez suggéré, Monsieur le Président, nous allons respecter le sablier thuringien, et ne pas nous étendre en remerciements et formalités diplomatiques afin d'entrer directement dans le vif du sujet.

Nous sommes très partagés à l'égard de la situation en Haïti. D'une part, dans tous les rapports successifs portant sur la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti, nous lisons des évaluations toujours plus optimistes quant au rétablissement de l'appropriation nationale. Les propos du Secrétaire général, selon lesquels la Police nationale d'Haïti sera en mesure d'assumer la pleine responsabilité de la sécurité et de la protection nationales d'ici à octobre, sont très révélateurs à cet égard. D'autre part, le fait que le peuple haïtien ait pris conscience qu'il devait prendre en main l'avenir de son pays encourage la société à se montrer plus active sur le plan social et à exprimer ses vœux civiques. Cela a entraîné des défis propres aux États matures.

Nous voyons avec préoccupation la nouvelle vague de tensions dans la vie sociale et politique du pays. Les soulèvements populaires des derniers mois sont apparus par vagues, notamment en octobre et en novembre de l'année passée, et se sont transformés en février en manifestations de masse qui ont balayé tout le pays et fait des dizaines de victimes. Même si nous notons que les dirigeants du pays tentent de normaliser la situation, force est de constater que la démission du Premier Ministre et de son gouvernement n'a pas permis d'empêcher les forces de l'opposition d'appeler à une manifestation générale. S'il va sans dire que la liberté de réunion pacifique et la liberté d'expression sont des droits inaliénables, nous ne devons pas oublier qu'elles doivent s'exercer dans le strict respect de la législation nationale.

De tels désaccords entre le Gouvernement et la société ne sont pas nouveaux. On en observe dans d'autres parties des Amériques, et même dans le monde entier. Nous continuerons donc d'affirmer que le seul moyen efficace de régler les différends internes de manière viable et durable est d'engager un dialogue national ouvert à tous, quel que soit le pays dont il est question. Nous avons toujours dit que, selon nous, les tentatives de s'opposer par la force aux autorités

légitimes sont extrêmement dangereuses, car cela ne contribue ni à consolider la société ni à répondre aux exigences du développement progressif des États. Comme le Secrétaire général, nous espérons donc que le peuple haïtien pourra surmonter ses différends grâce à un dialogue interne constructif, aussi inclusif que possible, et surtout pacifique. Ce dernier point est particulièrement important à l'approche des prochaines élections dans le pays.

Nous sommes également convaincus qu'en cette période difficile pour Haïti, la communauté internationale ne peut pas rester indifférente et doit aider le Gouvernement et le peuple haïtiens à s'acquitter de leurs responsabilités nationales en matière de consolidation de la paix après le conflit. Le personnel de l'ONU, qui a pour mission d'apporter la plus grande assistance possible aux autorités haïtiennes, a encore beaucoup de travail à accomplir.

La question est de savoir comment l'aide internationale peut être la plus efficace possible. Par exemple, nous disons depuis longtemps que la situation en Haïti ne constitue pas une menace pour la paix et la sécurité internationales. Cela signifie qu'il n'est pas nécessaire de continuer d'opérer dans le pays au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. C'est pourquoi, il y a un an, nous nous étions abstenus dans le vote sur la résolution 2410 (2018) (voir S/PV.8226), qui, sur l'insistance de la délégation américaine, avait étendu l'application des dispositions du Chapitre VII au mandat de la Mission pour appuyer la surveillance des droits de l'homme dans ce pays. Notre position à ce sujet demeure inchangée.

Pour terminer, qu'il me soit permis de réaffirmer que la Russie appuie Port-au-Prince et continuera d'œuvrer pour que les efforts du Conseil de sécurité aboutissent à une véritable normalisation de la situation en Haïti et au renforcement de sa souveraineté et de son autosuffisance.

M. Ndong Mba (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Nous tenons à féliciter la présidence allemande du Conseil pour les innovations positives qu'elle a introduites.

Je m'en voudrais de ne pas remercier personnellement le Secrétaire général adjoint Lacroix et la Haute-Commissaire Bachelet, ainsi que M^{me} Viaud, pour leurs exposés très instructifs, qui nous ont vraiment touchés droit au cœur.

Nous félicitons le Gouvernement haïtien et tenons d'emblée à dire combien nous sommes heureux d'avoir parmi nous aujourd'hui le Ministre haïtien des affaires étrangères, auquel nous souhaitons la bienvenue et un bon séjour ici à New York. Nous le remercions également pour les améliorations notables constatées en Haïti en ce qui concerne tant le fonctionnement des institutions que le respect des droits de l'homme, comme nous venons de l'entendre dans les exposés.

Compte tenu de ces améliorations, qui sont à mettre au crédit de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) et de la volonté politique et de l'esprit de direction du Gouvernement haïtien, nous devons maintenant accroître et renforcer sensiblement l'appui apporté à la MINUJUSTH et au Gouvernement afin de faire fructifier ces avancées et d'éviter tout retour en arrière.

La situation humanitaire en Haïti reste très précaire. En effet, selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, plus de 2,5 millions d'Haïtiens ont actuellement besoin d'aide humanitaire, une grande partie de la population n'a pas accès à l'eau potable et des centaines de milliers d'enfants n'ont pas accès à l'éducation. Nous pensons sincèrement que le risque humanitaire n'a pas fait l'objet d'une attention suffisante. L'aide humanitaire devrait donc être considérablement augmentée afin que les chiffres actuels concernant la situation humanitaire dans le pays connaissent une baisse notable d'ici à la fin de l'année, en particulier en ce qui concerne tous les phénomènes négatifs qui touchent les femmes et les enfants.

La République de Guinée équatoriale appuie pleinement le renouvellement du mandat de la MINUJUSTH pour une période de six mois et l'examen des options possibles pour la période au-delà du 15 octobre, sur la base de la résolution 2410 (2018). À notre avis, la présence des Nations Unies est essentielle pour appuyer le processus de relèvement et de renforcement des institutions du pays. Cela devrait se faire par le biais d'une mission politique spéciale, et non d'une mission de maintien de la paix. Nous partageons pleinement le souhait du Secrétaire général en faveur d'une transition sans heurt et ordonnée afin de maintenir une forte présence politique des Nations Unies en Haïti, car une approche par étapes est nécessaire si nous voulons que la transition soit réussie.

Pour conclure, le Gouvernement haïtien doit accorder une priorité particulière à la lutte contre la violence des gangs et à l'établissement de liens plus étroits

avec les communautés touchées par les crimes violents. Dans le même temps, la communauté internationale doit appuyer de manière plus énergique la MINUJUSTH dans son programme de réduction de la violence de proximité afin d'atténuer encore davantage la violence dans les « points chauds » de l'agglomération de Port-au-Prince. Elle doit également continuer à promouvoir le dialogue dans les quartiers fragiles touchés par un manque chronique de débouchés socioéconomiques et par un accès limité aux services de base, y compris à la police et au système judiciaire.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : Je tiens à remercier le Secrétaire général adjoint Lacroix et M^{me} Bachelet, Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, de leurs exposés. Nous avons écouté très attentivement l'intervention de M^{me} Viaud. Je salue la présence du Ministre haïtien des affaires étrangères dans la salle aujourd'hui.

La situation politique en Haïti demeure complexe, avec également d'importants problèmes économiques et humanitaires. La Chine espère que le Gouvernement haïtien parviendra à assumer la responsabilité du maintien de la stabilité et du développement du pays, à renforcer sa capacité de développement, à consolider l'état de droit, à mener un dialogue constructif à l'échelle nationale et à régler de manière satisfaisante les différends par la concertation afin que la sécurité et le développement s'instaurent dès que possible dans tout le pays et que la population puisse vivre et travailler en paix. La Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) et la Représentante spéciale La Lime ont déployé des efforts considérables pour maintenir la stabilité en Haïti et promouvoir le renforcement des capacités des départements compétents du Gouvernement haïtien. La Chine les en félicite.

La Mission achèvera ses travaux en octobre de cette année. La Chine appuie la feuille de route du Secrétaire général concernant la réduction des effectifs et le retrait. La Mission doit poursuivre le transfert des responsabilités au Gouvernement haïtien de façon régulière et ordonnée et achever le processus de réduction des effectifs et de retrait dans les délais prévus. Pour ce qui est du passage à une mission politique spéciale après la MINUJUSTH, les membres du Conseil de sécurité, le Secrétariat, le Gouvernement haïtien et les autres parties prenantes doivent examiner ensemble dans le détail les questions pertinentes. Le Gouvernement haïtien doit continuer à renforcer sa coordination et sa collaboration avec l'ONU pour garantir une transition sans heurt.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Allemagne.

Qu'il me soit tout d'abord permis de dire que tout ce qui figure dans ma déclaration à titre national a déjà été dit et je vais donc me référer aux propos tenus plus haut. Avant toute chose, je tiens à souhaiter la bienvenue au Ministre haïtien des affaires étrangères et à le remercier de sa présence. Je remercie également sa délégation pour son excellente coopération en amont de la séance d'aujourd'hui. Je remercie aussi M. Jean-Pierre Lacroix de son exposé. Son tableau de bord a été largement salué. Je pense que c'est très bien. Je lui donnerai la parole un peu plus tard puisque le représentant du Royaume-Uni et d'autres orateurs lui ont posé plusieurs questions. Ayant également écouté ce qu'ont dit nos collègues chinois et équato-guinéen, ainsi que les représentants du Koweït, de la France et d'autres pays, je pense que le rapport du Secrétaire général (S/2019/198) et sa proposition de créer une mission politique spéciale de suivi ont été largement appréciés.

Je tiens à remercier tout particulièrement M^{me} Bachelet de sa présence et de son exposé. Au nom de l'Allemagne, je voudrais simplement souligner ce qu'elle a dit concernant le fait que la promotion et la protection des droits de l'homme sont le fondement de la stabilité et du développement. J'espère que nous serons en mesure d'apporter à la mission politique spéciale le soutien nécessaire. Je suis également très heureux d'apprendre qu'elle travaille avec le Gouvernement haïtien en vue d'une présence distincte du Haut-Commissariat aux droits de l'homme. Le Ministre haïtien des affaires étrangères pourra peut-être dire quelques mots sur la position de son pays à cet égard et sur la mise en place d'un tel bureau.

Qu'il me soit permis aussi de remercier M^{me} Viaud pour ses propos très éloquentes sur l'inégalité, la violence sexuelle et fondée sur le genre et la participation politique des femmes. Ce sont là des questions clés. Nous nous associons pleinement à ce qu'elle a dit et, comme elle a pu le voir, un grand nombre de personnes autour de la table souscrivent aussi à ses propos. Nos collègues de la France, du Royaume-Uni et de la République dominicaine ont souligné l'importance de cette question pour la stabilité de la société et du pays. Une fois de plus, je ne voudrais pas accabler de questions le Ministre, mais peut-être pourra-t-il dire un mot, dans son intervention, de l'action menée en ce qui concerne les questions qui ont été soulevées, la protection des

femmes et la lutte contre la violence sexuelle et fondée sur le genre. Notre collègue française a mentionné le fait qu'un seul des 12 sièges de la Cour de cassation est occupé par une femme et il y a peut-être là quelque chose à faire.

En bref, je dirais que toutes les remarques allaient globalement dans le même sens. Comme l'a dit notre collègue des États-Unis, Haïti est sur une trajectoire positive, et il y a de nombreux exemples de réussite, mais, bien sûr, quelques lacunes subsistent. Il y a une question qui, personnellement, ne me semble pas claire : Jonathan a dit que nous ne devrions pas lier la durée de la mission à la tenue des élections. Or les élections en Haïti ont toujours connu des problèmes de retard.

Sur le fond de la mission politique spéciale sur place, je m'associe pleinement à ce que nos collègues belge, français et russe ont dit concernant la nécessité de fournir une assistance aussi large que possible, et nous devons donc tout faire pour veiller à ce que la mission politique spéciale puisse appuyer le Gouvernement. Je voudrais également ajouter à la liste ce que mes collègues de la Belgique et de la République dominicaine ont dit au sujet du Fonds pour la consolidation de la paix. L'Afrique du Sud, la Pologne et la Côte d'Ivoire ont souligné la nécessité d'avoir un dialogue avec la société civile. Notre collègue russe a dit qu'il fallait un dialogue national inclusif; je pense qu'il est très important d'associer l'ensemble de la société civile à la définition de la voie à suivre.

Je voudrais conclure mon intervention en me faisant l'écho de ce qu'a dit l'Ambassadeur de la République dominicaine : nous ne devons pas nous précipiter ni mettre en péril ce qui a été réalisé, et nous devons donc avancer avec prudence. Nous sommes sur la bonne trajectoire, mais celle-ci est fragile. Je pense que le Ministre retiendra de nos débats que les membres du Conseil de sécurité sont très désireux de l'appuyer.

Je pense que je n'ai pas outrepassé mes cinq minutes.

Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères d'Haïti. Avec la permission de mes collègues, il a droit à un temps de parole plus long.

M. Edmond (Haïti) : Au contraire, j'allais vous demander, Monsieur le Président, de mettre le sablier à l'horizontale.

Qu'il me soit permis de commencer par remercier M^{me} Michelle Bachelet, Haute-Commissaire des

Nations Unies aux droits de l'homme, pour son exposé très éclairant et pour l'intérêt qu'elle porte à la promotion et à la défense des droits de l'homme en Haïti. Je remercie également ma compatriote, Loune Viaud, Directrice exécutive de l'organisation non gouvernementale Zanmi Lasante, pour ses remarques sur la situation des femmes et des filles, dont j'ai pris note.

À l'entame de mon propos, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir bien voulu m'inviter à participer à la présente séance du Conseil de sécurité pour présenter les vues et observations du Gouvernement de la République d'Haïti sur le rapport concernant la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) (S/2019/198), soumis par le Secrétaire général. António Guterres en application de la résolution 2410 (2018).

Je dirai d'emblée que ce rapport présente une évaluation très objective de l'évolution de la situation en Haïti, de l'appui apporté par les Nations Unies dans le cadre de la MINUJUSTH, des efforts déployés par les autorités nationales dans un contexte très difficile et des étapes qui restent à franchir pour la promotion des droits de l'homme, de l'état de droit et de la consolidation des acquis démocratiques dans le pays.

Le Président de la République d'Haïti, S. E. M. Jovenel Moïse, m'a chargé de renouveler au Secrétaire général ses plus vives félicitations pour la pertinence du rapport et son parfait soutien pour la réussite de sa noble et délicate mission au service de la communauté internationale.

Je garde à l'esprit les consultations laborieuses menées par les représentants des Nations Unies auprès des hautes autorités nationales à la recherche d'une meilleure option pour une présence plus adaptée à l'évolution de la situation sociopolitique du pays, subséquentement au retrait de la MINUJUSTH.

À cet égard, j'adresse mes félicitations à M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, tant pour l'excellente coordination de la mission d'évaluation stratégique que pour la justesse de son exposé sur les derniers événements survenus dans le pays. Ces félicitations s'étendent également à M^{me} Helen La Lime, Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti, pour son dévouement exemplaire.

Je m'en voudrais, enfin, de ne pas saluer, ici, le courage inébranlable et le sens de responsabilité de tous mes frères et sœurs haïtiens qui, en dépit des difficultés majeures du moment, restent fidèlement

attachés aux nobles idéaux des pères fondateurs de l'indépendance nationale. L'histoire nous engage, mes chers compatriotes, à travailler ensemble, avec abnégation, guidés par la triade républicaine « Liberté, Égalité, Fraternité », afin que la République d'Haïti, l'un des Membres fondateurs de l'Organisation des Nations Unies, en 1945, puisse retrouver la place qui est la sienne sur la scène internationale.

La résolution 2410 (2018) a prévu, en son paragraphe 8, le retrait, au 15 octobre 2019, de la MINUJUSTH, créée en 2017, suite à la fermeture de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti. Les avancées réalisées dans le cadre du mandat de la MINUJUSTH nous permettent d'opter aujourd'hui pour une nouvelle présence des Nations Unies en Haïti, autre qu'une opération de maintien de la paix. Le Gouvernement de la République d'Haïti souhaite ardemment que le nouveau rôle des Nations Unies puisse demeurer cohérent avec l'évolution du contexte général du pays, ainsi que les besoins en termes de sécurité, de justice, de stabilité et de développement durable.

Le Gouvernement de la République d'Haïti est pleinement conscient qu'il lui incombe, au premier chef, d'adopter les stratégies nécessaires pour apporter des réponses durables aux besoins réels, aux revendications et aux attentes légitimes de sa population. À cet égard, j'ai l'intime conviction que la volonté politique d'y parvenir doit aller de pair avec la mobilisation des ressources nécessaires. Autant dire, bien évidemment, que l'apport substantiel et ordonné de l'ONU, de ses institutions spécialisées, de ses fonds et programmes, ainsi que de tous les partenaires internationaux continuera d'être indispensable.

Le Gouvernement de la République d'Haïti porte une attention toute particulière aux constats de l'évaluation stratégique, aux options examinées pour une présence onusienne autre qu'une opération de maintien de la paix en Haïti, ainsi qu'aux observations et recommandations très pertinentes que renferme cet important document. En effet, le Secrétaire général a mis en exergue les événements marquants survenus dans le pays depuis la parution du rapport publié sous la cote S/2018/1059, notamment les manifestations organisées dans les principales villes du pays à partir du 7 février. Les revendications concernent, en particulier, les problèmes socioéconomiques du pays, notamment la hausse vertigineuse du coût de la vie.

Ces manifestations ont malheureusement été émaillées d'actes de violence regrettables, faisant des

morts – deux policiers ont notamment été brûlés vifs – et des dégâts matériels considérables. Le Secrétaire général a très justement noté que les manifestants ont vandalisé des biens publics et privés, utilisé des armes à feu, érigé des barricades et perturbé l'activité économique dans les principaux centres urbains du pays. Les troubles ont perturbé les échanges et les marchés et ont eu de graves retombées sur les activités génératrices de revenus de la population, en particulier dans les ménages dirigés par une femme, souvent tributaires d'emplois axés sur le marché.

En parlant des droits de la femme, mon pays a fait beaucoup d'efforts pour la promotion des droits de la femme. Comme le Conseil le sait sans doute, même dans la Constitution de 1987 amendée, il est prévu un quota constitutionnel de 30 % de femmes dans toute la structure sociale du pays.

Sur le plan humanitaire, le rapport évoque une crise migratoire persistante, l'insécurité alimentaire grandissante, les avancées enregistrées dans la lutte contre l'épidémie de choléra, la situation du Fonds central pour les interventions d'urgence et le déficit de financement du plan d'aide humanitaire. Le rapport a reconnu les efforts conjoints du Gouvernement haïtien et de la MINUJUSTH en vue de réduire la violence des bandes organisées et d'établir des liens plus étroits avec les collectivités touchées par la criminalité violente.

Des progrès notables ont été réalisés dans le cadre de l'exécution du mandat de la MINUJUSTH en matière de lutte contre la violence de proximité, de performance de la Police nationale d'Haïti et d'amélioration des conditions de sécurité, de justice et d'état de droit, d'amélioration de l'administration pénitentiaire, de promotion des droits de l'homme et de préparation des prochaines élections législatives.

Le Secrétaire général a salué les efforts déployés par la Police nationale d'Haïti ainsi que les améliorations en cours au sein de cette institution. La police nationale a assuré de façon de plus en plus autonome la sécurité dans l'ensemble du pays. La bonne performance dont elle a fait preuve à l'occasion des récentes manifestations témoigne de sa capacité accrue à maintenir l'ordre dans tout le pays.

Si je me réfère aux préoccupations du représentant du Royaume-Uni concernant les affrontements à La Saline, le Président de la République a condamné ces actes de violence. Il a même instruit les institutions appropriées, notamment la Police nationale et le

Commissaire général du Gouvernement, de diligenter une enquête en vue de faire la lumière sur cette histoire, que, malheureusement, on veut prétendre être un massacre planifié par l'État. Je veux ici dire que ce n'est pas le cas et que les incidents malheureux survenus à La Saline montrent que le quartier reste le centre de batailles entre bandes rivales. J'assure cependant au Conseil que le Gouvernement haïtien est en train de mener des enquêtes pour faire la lumière sur ce qui s'est passé à La Saline.

Comme le Secrétaire général l'a indiqué au paragraphe 70 du rapport,

« [L]es autorités haïtiennes ont exprimé leur appui au déploiement d'une mission politique spéciale au titre du Chapitre VI de la Charte, destinée à accompagner les priorités en cours dans des domaines précis tels que l'état de droit, la sécurité, les droits de l'homme et le développement, pendant une période transitoire, de façon que Haïti ne figure plus à terme sur la liste des questions dont le Conseil de sécurité est saisi. »

Les manifestations populaires des derniers mois ont mis en évidence, s'il en était encore besoin, les étapes cruciales à franchir, notamment la nécessité impérieuse de renforcer la lutte contre l'insécurité et la corruption multiforme et d'améliorer, substantiellement et sans délai, les conditions de vie de tous les segments de la population haïtienne.

Le Président de la République d'Haïti n'a aucunement sous-estimé les difficultés que son administration était appelée à surmonter. En témoigne la Caravane du changement qu'il a lancée le 1^{er} mai 2017 avec des moyens malheureusement trop limités. Cette initiative novatrice, ambitieuse et perfectible n'a malheureusement pas encore bénéficié de tous les appuis nécessaires.

Le Conseil conviendra aisément avec moi que la promotion de la démocratie, des droits de l'homme, de l'état de droit et de la justice et la réforme des principales institutions nationales doivent aller de pair avec un développement durable sur les plans économique, social et environnemental, y compris grâce à des initiatives en matière de réduction des risques et de préparation aux catastrophes naturelles dans un pays qui y est extrêmement vulnérable. C'est dans un tel esprit que devra s'inscrire et se développer avec harmonie et respect des obligations, dans le cadre d'une mission politique

spéciale, la coopération future entre le Gouvernement de la République d'Haïti et l'ONU.

Le Président de la République d'Haïti est conscient qu'aucun parti politique, aucun secteur de la vie nationale, ne peut prétendre surmonter seul les défis majeurs auxquels le pays se trouve confronté aujourd'hui. C'est pourquoi il a réitéré l'appel inconditionnel à un dialogue constructif et inclusif entre tous les acteurs de la vie nationale, persuadé que le relèvement de la nation engage la responsabilité de tous les Haïtiens de bonne volonté. C'est dans cet esprit et dans le respect des prescrits de la Constitution haïtienne de 1987 amendée que le Président de la République a entamé une série de discussions avec plusieurs secteurs, en vue du choix d'un nouveau Premier Ministre en consultation avec le Président du Sénat et le Président de la Chambre des députés, et de la formation d'un Gouvernement qui reflète les attentes légitimes de tous les secteurs de la vie nationale.

En effet, j'ai déjà sollicité et obtenu, au nom du Président de la République, que l'Organisation des Nations Unies, faisant usage des bons offices du Secrétaire général, joue le rôle d'observateur dans ce dialogue inter-haïtien. Aussi une requête d'assistance technique a-t-elle été émise par le Comité de facilitation du dialogue national pour la mise à disposition d'un expert chevronné des Nations Unies en la matière.

Dans cette même dynamique, le Président de la République a réactivé, le 12 mars écoulé, la Commission nationale de désarmement, de démantèlement et de réinsertion, afin de prendre en main toutes les questions liées à la violence de proximité qui constitue un frein au développement socio-économique du pays. Cette décision du Président a donné l'élan nécessaire à l'élaboration d'une stratégie nationale de contrôle de la circulation des armes et d'appui aux jeunes vulnérables et susceptibles d'être recrutés par des bandes armées.

À ce titre, un appui stratégique de l'Organisation des Nations Unies, dans le cadre de la mission politique spéciale, est fortement souhaité par le Gouvernement de la République d'Haïti. Cet appui permettra de reconfigurer ladite Commission, en tenant compte des axes suivants : le développement d'un programme de gestion des armes et munitions; la mise en œuvre de projets socio-économiques destinés à réduire la violence communautaire; et l'élargissement de la présence de la police communautaire dans les zones à risques. J'ai hâte de poursuivre avec la Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti, M^{me} La Lime, les

discussions devant aboutir à l'établissement du soutien technique de l'ONU au dialogue national, ainsi qu'à l'élaboration de la stratégie nationale de lutte contre la prolifération des bandes armées.

L'année 2019 constitue pour mon pays, la République d'Haïti, à bien des égards, une année charnière, qui sera fortement marquée par la pertinence des efforts des autorités nationales pour prendre en compte les revendications insistantes de toutes les couches de la population. L'organisation prochaine des élections législatives, dans un environnement sécuritaire apaisé, sera particulièrement cruciale. Le Gouvernement de la République d'Haïti s'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires, afin que ces élections puissent se dérouler dans le respect des échéances constitutionnelles et dans un contexte renouvelé par un dialogue constructif. J'espère fortement que l'Organisation des Nations Unies et les principaux partenaires internationaux d'Haïti ne manqueront pas d'apporter leur appui concret aux priorités définies par les autorités nationales, en vue de la sécurité, de la stabilité, de la promotion des investissements directs étrangers et du développement à long terme du pays.

J'assure le Conseil que les principales institutions de l'État haïtien, sous la houlette du Président de la République, S. E. M. Jovenel Moïse, continueront de prendre toute leur part aux grandes transformations indispensables pour améliorer les conditions de vie du peuple haïtien et, par-delà, maintenir le climat de confiance et sauvegarder l'espoir pour un avenir meilleur.

Que vive la République d'Haïti!

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Canada.

M. Blanchard (Canada) (*parle en anglais*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, de votre leadership et de vos réformes. Ce sont peut-être de petits pas pour l'humanité, mais des pas de géant pour le Conseil de sécurité.

(*l'orateur poursuit en français*)

J'aimerais remercier les membres du Conseil de sécurité d'avoir organisé ce débat sur l'avenir de la Mission d'appui des Nations Unies à la justice en Haïti (MINUJUSTH) et d'avoir invité le Canada à s'y joindre. Je voudrais tout particulièrement saluer la présence du Ministre haïtien des affaires étrangères, S. E. M. Edmond, que je remercie de ses propos. Je salue également la présence de M^{me} Bachelet,

la Haute-Commissaire aux droits de l'homme, que je remercie.

D'entrée de jeu, qu'il me soit permis de souligner mon accord avec les propos de l'Ambassadeur Ndong Mba, de la Guinée équatoriale, quant à l'urgence de la situation humanitaire en Haïti. Cette situation préoccupante ne peut plus être ignorée par la communauté internationale. Nous ne devons pas faire abstraction de cette situation humanitaire pénible lorsque nous discutons des autres questions concernant la situation en Haïti.

Depuis 2004, de nombreux progrès ont été réalisés dans le secteur de la sécurité, de la gouvernance, de la justice et des droits humains grâce aux efforts des autorités haïtiennes, à la présence marquée d'une mission onusienne et à un appui continu de la communauté internationale. Le Canada est heureux d'avoir contribué à ces efforts. Nous sommes particulièrement fiers d'avoir appuyé le renforcement de la Direction de l'administration pénitentiaire d'Haïti et de la Police nationale d'Haïti dans la création de l'académie de police. Récemment, la Police nationale des frontières d'Haïti a été constituée grâce au soutien du Canada et des États-Unis. Présente dans le nord-est, elle a, pour le seul mois passé, permis la saisie plus de 600 kilos de drogue. La collaboration étroite avec les autorités de la République dominicaine a également permis de restreindre le trafic d'êtres humains. Dans ce domaine comme dans les autres, le Canada poursuivra son appui au développement d'Haïti, en collaboration avec ses partenaires, pour améliorer la qualité de vie de tous les Haïtiens et Haïtiennes, en particulier les plus vulnérables. Les événements successifs depuis juillet 2018 ont rappelé la nécessité de continuer les efforts afin d'aider Haïti à améliorer la gouvernance et l'état de droit et – tel que mentionné par les représentants de l'Indonésie et de la France ce matin – notamment à travers la lutte contre la corruption et l'impunité, comme fondement du contrat social, de la stabilité et de la croissance pour tous.

Nous devons également travailler de façon plus intégrée en utilisant tous les instruments de consolidation de la paix à notre disposition, la diplomatie, la médiation, l'appui sécuritaire et le développement pour un impact plus inclusif et plus durable. Nos efforts doivent promouvoir des solutions politiques aux tensions et conflits sous-jacents.

(*l'orateur reprend en anglais*)

Pour ces raisons, le Canada appuie la recommandation du Secrétaire général d'établir une mission politique spéciale en Haïti pour prendre le relais de la MINUJUSTH. Toutefois, la transition à une mission politique doit être gérée avec soin et elle doit être conduite selon une approche basée sur les objectifs. Nous devons écouter attentivement ce qui a été dit ce matin par le représentant de la République dominicaine, voisin d'Haïti, ainsi que par le représentant du Pérou, un témoin de la région. Les objectifs n'ayant pu être atteints par la MINUJUSTH devront servir de point de départ pour la mission politique spéciale. La réduction de la présence onusienne doit être également progressive et échelonnée pour minimiser tout impact négatif et préserver les gains durement acquis depuis 2004. Nous encourageons la mise en place d'une mission politique spéciale robuste, pourvue de ressources appréciables et dotée d'une équipe politique de haut niveau, sous le leadership d'un Représentant spécial du Secrétaire général. Cette mission doit inclure des composantes bien équipées pour poursuivre les efforts de réduction de la violence communautaire et de renforcement dans les secteurs de la justice, de la police, des services correctionnels et des droits de la personne. La transition doit inclure un mécanisme solide de surveillance électorale. La mission doit également mettre l'accent sur la sécurité économique, qui manquait à la MINUJUSTH. Comme l'a mentionné le Ministre Edmond ce matin, il ne pourra pas y avoir de stabilité en Haïti si les horizons économiques des jeunes sont bouchés.

Le Canada tient particulièrement à souligner l'importance que la mission politique spéciale soit dotée d'une forte capacité de conseil en égalité des genres. Nous devons veiller à ce que l'expertise de genre dans les conflits ne devienne pas un simple ajout secondaire, en s'assurant que les conseillers en genre continuent à faire partie des contributions budgétaires des Nations Unies. En plus de promouvoir l'agenda « Femmes, paix et sécurité », cela permettrait d'appuyer efficacement les autorités haïtiennes et la société civile afin d'améliorer l'inclusion des femmes haïtiennes dans tous les volets du dialogue national et des processus de réforme.

Le Canada encourage le Conseil de Sécurité à statuer dans les meilleurs délais sur la mise en place de la mission politique spéciale, pour permettre à celle-ci de se préparer dans des conditions optimales afin d'instaurer une paix durable, démocratique et inclusive.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Argentine.

M. García Moritán (Argentine) (*parle en espagnol*) : C'est un plaisir, Monsieur le Président, que de vous voir présider la présente séance, et je tiens à remercier l'Allemagne de l'avoir organisée.

Je remercie également la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, M^{me} Michelle Bachelet, et le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, M. Jean-Pierre Lacroix, de leurs exposés sur la situation en Haïti et sur la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH), respectivement. Je voudrais enfin souhaiter la bienvenue au Ministre haïtien des affaires étrangères, et remercier la Directrice exécutive de Zanmi Lasante de son exposé.

L'Argentine accueille avec satisfaction le dernier rapport du Secrétaire général (S/2019/198), en particulier l'évaluation stratégique complète et exhaustive de la situation en Haïti réalisée en vue de recommander à quel moment il conviendrait de mettre fin au mandat de la MINUJUSTH et de recenser les domaines où un appui constant de l'ONU contribuerait le mieux à pérenniser la paix et à mettre Haïti sur la voie d'un développement durable. L'évolution de la situation socioéconomique de manière équitable et conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030 reste fondamentale pour une stabilité à long terme.

L'Argentine accueille tout aussi favorablement la recommandation du Secrétaire général tendant à créer une mission politique spéciale qui serait dotée de fonctions politiques et consultatives et continuerait de prêter attention au développement, ce qui permettrait au Conseil de sécurité de continuer à appuyer les efforts déployés par Haïti pour instaurer une paix durable et renforcerait le rôle de bons offices des Nations Unies. À cet égard, l'Argentine souligne une fois de plus que la transition de la Mission vers cette nouvelle option doit, au-delà du respect des échéances, être fondée sur l'exécution progressive du mandat de la Mission afin d'éviter qu'une sortie prématurée ne compromette les efforts de ces 15 dernières années. Nous considérons également que la Mission doit s'occuper du processus de transition susmentionné et de la création du bureau consultatif stratégique en étroite coopération avec le Gouvernement haïtien et ses dirigeants, en respectant leurs priorités nationales et en tenant compte du principe de l'appropriation nationale dans le processus de consolidation de la paix.

Nous soulignons que les autorités haïtiennes se sont dites favorables au déploiement d'une mission politique spéciale en vertu du Chapitre VI de la Charte

des Nations Unies. À cet égard, l'Argentine estime qu'une telle mission devra appuyer les mesures haïtiennes liées au développement socioéconomique pendant la période de transition, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies en Haïti, la Commission de consolidation de la paix et le Conseil économique et social.

Bien que les défis soient encore nombreux, l'Argentine souligne une nouvelle fois les progrès accomplis dans l'exécution de l'important mandat de la Mission, qui aide Haïti à améliorer les conditions humanitaires, à réduire la violence de proximité, à consolider les institutions de l'état de droit, à renforcer et à développer la Police nationale d'Haïti et à promouvoir et protéger les droits de l'homme dans le pays. À cet égard, nous soulignons les résultats que le pays a obtenus globalement ces dernières années, ainsi que les efforts déployés par les autorités haïtiennes, en collaboration avec la MINUJUSTH, pour faire prévaloir une stabilité durable et un avenir meilleur pour le pays.

Outre le maintien de la coopération bilatérale avec Haïti, l'Argentine entend continuer, dans la mesure du possible et en fonction des besoins spécifiques, de fournir à la Mission du personnel de police qualifié. Nous continuerons de participer à des efforts aussi bien multilatéraux que bilatéraux avec ce pays, comme nous le faisons depuis les années 90. De même, l'Argentine réaffirme une fois de plus son attachement à Haïti et à son peuple, tout en soulignant le travail inestimable accompli par les hommes et les femmes de la MINUJUSTH dans l'exercice de son honorable mandat visant à accompagner Haïti sur la voie de la consolidation de la paix et du développement durable.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne.

M. Vale de Almeida : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses 28 États membres. Je voudrais remercier le Secrétaire général pour son rapport (S/2019/198) et M. Lacroix, M^{me} Bachelet et M^{me} Viaud pour leurs exposés, et saluer particulièrement la présence du Ministre haïtien des affaires étrangères parmi nous.

La Turquie, la Macédoine du Nord, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; ainsi que la République de Moldova se rallient à la présente déclaration.

Haïti est passé d'une situation de fragilité latente à une crise politique et économique à part entière qui s'est traduite, depuis juillet dernier, par une série de manifestations et d'émeutes contre la vie chère, sur fond d'inflation et de dépréciation rapide de la monnaie locale, qui ont culminé en février avec 12 longues journées de blocage du pays. S'y sont ajoutées des manifestations, en général plus pacifiques, pour dénoncer la gestion des fonds Petrocaribe par les administrations précédentes et exiger une redevabilité et une lutte efficace contre la corruption.

Plusieurs des protestations ont malheureusement été émaillées d'épisodes de violence, qui ont provoqué des morts et des pillages, et ce, malgré le déploiement de la Police nationale d'Haïti. Celle-ci est en général parvenue à contenir les tensions et à limiter les dégâts matériels dans un contexte d'instabilité généralisée. Cependant, profitant de ce climat, des incidents à l'initiative de gangs armés se sont multipliés; certains ont été particulièrement graves, avec des meurtres, viols et violences, en particulier celui de novembre dernier dans le quartier de la Saline. Une enquête est toujours en cours suite aux accusations d'implication des forces de sécurité.

L'Union européenne est préoccupée par la situation générale en Haïti. Sur le plan politique, l'opposition radicale a exercé de fortes pressions pour tenter d'obliger le Président Moïse à démissionner. D'autres acteurs politiques, de la société civile ou des affaires ont exigé la mise en place d'un véritable dialogue national qui malheureusement, après plusieurs tentatives infructueuses, tarde toujours à se mettre en place; certains en attendent une profonde réforme des institutions et de leur fonctionnement, assortie d'une remise à plat des mandats électifs.

Le 18 mars, la Chambre des députés du Parlement haïtien a voté le renvoi du Premier Ministre Céant et de son gouvernement, auquel elle avait accordé sa confiance il y a à peine six mois. Dans ce contexte, et compte tenu de la situation critique du pays, l'Union européenne considère que le Président Moïse et le nouveau gouvernement à venir doivent impérativement s'engager dans un dialogue politique profond, inclusif et sincère, qui puisse identifier et mettre en œuvre les solutions politiques qui s'imposent pour sortir de l'impasse actuelle. Il est important que les femmes puissent participer de manière significative et équitable à ce processus.

La tenue des élections législatives de la Chambre des députés et du Sénat, dans les délais prévus par la Constitution, est également primordiale. Le respect de la légitimité des institutions démocratiquement élues et du cycle régulier des élections apparaît, en parallèle et en complémentarité avec le dialogue national, comme l'une des conditions incontournables du fonctionnement de la démocratie en Haïti. Les réformes structurelles sont urgentes pour redresser l'économie et les finances du pays et permettre un développement socioéconomique proprement inclusif.

Comme indiqué dans les Objectifs de la stratégie de sortie établis par la Mission des Nations Unies en appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH), une réforme consensuelle et profonde du système électoral représente un élément clef pour éviter de nouvelles crises institutionnelles, mais aussi pour recréer un lien fort entre les élus et les électeurs, afin de regagner la confiance de la population. Il est indispensable que les autorités et les parlementaires haïtiens mobilisent tous leurs efforts en vue de l'organisation de ces élections législatives et municipales en octobre 2019. Nous espérons donc que cette échéance sera maintenue et préparée dans les meilleures conditions possibles.

L'Union européenne demeure un partenaire fidèle de la République d'Haïti et reste déterminée à soutenir le pays dans cette période sensible, en concertation avec les autres partenaires, ce y compris dans l'indispensable processus de dialogue et de réforme. L'Union européenne est disponible pour poursuivre sa coopération au développement du pays et pour faciliter l'émergence de solutions efficaces et pérennes pour surmonter les nombreux défis auxquels le pays est confronté.

L'Union européenne apprécie et appuie le travail réalisé par la MINUJUSTH, en soutien au développement de la Police nationale d'Haïti (PNH), de la justice, de l'état de droit et de la défense et la promotion des droits de l'homme. Toutefois, nous partageons les préoccupations exprimées dans le dernier briefing de M. Jenča du 8 mars, selon lesquelles la situation en matière de sécurité reste particulièrement fragile et les progrès réalisés sur de nombreux critères de référence insuffisants.

L'incapacité persistante de la PNH et des autorités nationales à contrôler la violence liée aux gangs, avec des accusations de collusion et d'autres dysfonctionnements, est particulièrement préoccupante. L'Union européenne s'inquiète notamment de la capacité de la PNH à mener des opérations efficaces

après le retrait de la MINUJUSTH. Nous considérons donc essentiel de compléter le travail de renforcement et de professionnalisation de la PNH tout en préservant son autonomie et sa neutralité politique. Il faut dans le même temps continuer à insister sur la réforme et le renforcement de la justice et du système pénitentiaire, ainsi que sur la consolidation des droits de l'homme. Le départ de MINUJUSTH est prévu le même mois où les élections sont censées avoir lieu et celles-ci correspondent toujours dans l'histoire haïtienne à une période d'instabilité. C'est donc une source additionnelle de préoccupation et il est d'autant plus important que les élections aient bien lieu aux dates annoncées.

En conclusion, Monsieur le Président, laissez-moi réitérer l'appréciation de l'Union européenne concernant la contribution apportée par la MINUJUSTH en termes de sécurité, de prévention des conflits, de consolidation de la démocratie et de l'état de droit en Haïti.

Nous estimons toutefois que les causes structurelles, qu'elles soient économiques, sociales ou financières, de l'instabilité en Haïti n'ont pas été surmontées à ce jour et que la situation politique et sécuritaire reste très fragile. Une attention spéciale au respect des droits de l'homme dans l'action des forces de sécurité, ainsi qu'à un accès à une justice impartiale pour tous, sera particulièrement nécessaire. Il est ainsi essentiel que la police et le système judiciaire haïtiens soient efficacement préparés pour assumer à l'avenir toutes les tâches actuellement réalisées par la Mission des Nations Unies. Une transition de la MINUJUSTH de façon graduelle et le plein exercice par la Police nationale d'Haïti de ses responsabilités en matière de sécurité au 15 octobre nous semblent, à ce titre, fondamentaux.

L'Union européenne soutiendra, avec les Nations Unies et la communauté internationale, les autorités haïtiennes pour qu'elles puissent consolider leur engagement et leurs efforts visant à assurer un meilleur futur, dans la paix, la démocratie, la stabilité et le bien-être, à l'ensemble du peuple haïtien.

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais donner aux intervenants la possibilité de prendre la parole s'ils ont des commentaires à faire ou des réponses à donner aux questions.

M. Lacroix : J'aborderai rapidement plusieurs points. Tout d'abord, je voudrais remercier tous les intervenants pour les mots d'appréciation positive qu'ils ont prononcés à l'égard de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH), le

Représentant spécial et tous les collègues qui travaillent en Haïti.

Deuxièmement, je voudrais aussi remercier tous les États qui sont intervenus et qui ont exprimé leur intention de poursuivre leur soutien bilatéral à la consolidation de la stabilité en Haïti. Quelle que sera la décision du Conseil de sécurité sur la nature de la future présence des Nations Unies en Haïti, il est clair que la poursuite et même le renforcement de ces soutiens bilatéraux seront particulièrement importants.

Troisièmement, je voudrais répondre à la question qui a été posée sur les enquêtes concernant les incidents de La Saline, d'abord pour dire que, évidemment il revient, comme l'a souligné le Ministre Edmond, aux autorités haïtiennes compétentes de poursuivre et de finaliser les enquêtes qui ont été engagées, et que, s'agissant de l'enquête entreprise par l'ONU, celle-ci se poursuit et nous prévoyons de partager avec le Conseil de sécurité les résultats de cette enquête dans le prochain rapport du Secrétaire général dont l'échéance sera fixée par le Conseil de sécurité dans sa prochaine résolution.

Enfin, mon dernier mot sera pour la question de la participation des femmes, notamment dans le contexte des prochaines échéances électorales, pour encourager les autorités haïtiennes à transcrire les dispositions de la Constitution sur la participation des femmes dans la prochaine loi électorale et à encourager leur pleine participation aux prochaines consultations locales et législatives. Bien entendu, tout soutien en ce sens de l'ONU et des partenaires sera, je crois, également très important.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M^{me} Bachelet pour quelques brèves observations.

M^{me} Bachelet (*parle en anglais*) : Je vous remercie encore une fois, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de participer à cet important débat et d'engager notre plein appui à Haïti pour toutes les questions liées à la promotion des droits de l'homme et, bien entendu, les questions qui me tiennent à cœur – l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Nous continuerons de travailler avec le Gouvernement, indépendamment de la décision du Conseil de sécurité concernant les options pour l'avenir, et nous continuerons d'étudier la possibilité de créer un bureau autonome, où nous pourrions appuyer les recommandations du Secrétaire général et du Conseil de sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M^{me} Viaud pour une deuxième déclaration.

M^{me} Viaud : Je veux juste vous remercier, Monsieur le Président. J'espère avoir l'opportunité de rencontrer certaines délégations pour donner suite aux recommandations.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères d'Haïti pour une deuxième déclaration.

M. Edmond (Haïti) : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, remercier, comme vous l'avez fait tantôt, M. Lacroix et son équipe, et aussi profiter de l'occasion pour remercier M^{me} Bachelet. Suite à notre dernière rencontre à Genève, je lui avais promis l'engagement du Gouvernement haïtien de considérer l'établissement de ce bureau en Haïti. Nous y travaillons ardemment et je lui donne la garantie qu'elle aura une réponse sous peu sur ce projet.

Je ne voudrais pas terminer sans vous remercier encore fois, Monsieur le Président, pour l'invitation que vous avez bien voulu m'adresser pour participer à la présente séance.

Et je dirai, pour terminer, que Haïti, mon pays, est aujourd'hui à un carrefour, un carrefour très compliqué, où nous devons, en tant qu'Haïtiens, prendre une décision pour savoir si nous allons continuer à regarder notre pays partir ou bien consolider les acquis, non seulement les acquis démocratiques, mais aussi l'héritage que nos pères fondateurs nous ont laissé. C'est ce que je veux croire aujourd'hui.

Je sais que le 15 octobre 2019, Haïti ne sera plus dans le giron du Conseil de sécurité, c'est-à-dire du Chapitre VII. Mais j'ai compris, et j'ai beaucoup apprécié, les différentes préoccupations quant à savoir si Haïti pourra continuer seul après le départ de la MINUJUSTH. Je dirai comme réponse, qu'après 15 ans, le Conseil a su nourrir ce bébé, notamment la Police nationale d'Haïti, et il est temps qu'il puisse marcher seul. Certes, il nous revient, à nous autres Haïtiens, de travailler, de trouver le moment important et crucial de nous asseoir pour définir l'avenir de ce pays qui est le nôtre. Et nous serons toujours reconnaissants de l'appui de nos amis de la communauté internationale. Mais aujourd'hui, nous autres Haïtiens, nous nous trouvons à ce carrefour et nous devons décider. Est-ce que nous voulons sauver ce pays, comme je l'ai dit dans mon propos, et le remettre sur la scène internationale, là où

il se trouvait avant, ou est-ce que nous allons continuer à observer son déclin lentement? Mais je veux croire que nous avons choisi la première option : nous asseoir, travailler ensemble, et faire renaître Haïti de ses cendres.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Ministre haïtien des affaires étrangères de ses paroles encourageantes.

Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste.

La séance est levée à 12 h 55.